
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 31 mai 2021

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 03 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – Mme Aurélie LOIRE - M. Olivier GLUCK - Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER - Mme Sylvie DONATI – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE - Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING - M. Mariano BERON-PEREZ – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO - M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCE – M. Floyd NOVAK – Mme Katia BUISSON – Mme Morgane GUILLAS - Mme Marwa ABDELLI – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Émilie PROST – M. Stéphane COLSON – Mme Anaïs D’HOSTINGUE

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Alain BRISSARD (pouvoir à M. Maxime JOURDAN)

M. Stéphane FRIOUX (en retard, pouvoir à M. Yann CROMBECQUE)

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE (pouvoir à Mme Agnès THOUVENOT)

M. Laurent QUIQUEREZ (pouvoir à M. Jacques VINCE)

M. Frédéric VERMEULIN (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. Prosper KABALO (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

- : -

M. LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je suis particulièrement heureux de vous retrouver ce soir pour notre Conseil municipal, le premier de l'année 2021 en présentiel qui, certes, ne nous permet pas encore d'accueillir du public mais vous permet d'être présents à nos débats, et il me semble que c'est un plus pour la démocratie de notre ville.

Cela fait plusieurs mois que nous n'avions pas tenu un Conseil municipal dans ces conditions et je me réjouis que celui-ci puisse se faire ainsi, dans une configuration plus favorable aux échanges, aux prises de parole et à la qualité de l'écoute.

Bien sûr, ce soir, le public ne peut pas encore se joindre à nous dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville mais je souhaite ardemment que cela puisse être le cas pour notre prochain Conseil municipal du 5 juillet, si les conditions sanitaires nous le permettent.

Je salue donc également l'ensemble des Villeurbannaises et des Villeurbannais qui suivront ces échanges du Conseil municipal par le dispositif de vidéo-transmission sur Internet et que, bien sûr, nous maintiendrons sur la totalité de notre mandat.

Je sais que vous attendez chaque fois avec beaucoup d'impatience notre choix musical. Hélas, Frédéric Lamentia est retenu par des obligations familiales qu'il n'a pas pu décaler. Jusqu'au bout, il a essayé, mais ce n'était pas possible aujourd'hui. Nous nous passerons d'orgue mais ne vous inquiétez pas, nous souhaitons, dès que nous tiendrons de nouveau un Conseil dans cette salle, qu'il soit avec nous.

Je veux également vous annoncer que le prochain Conseil municipal, conformément à l'un de nos engagements de campagne, se tiendra sur le quartier des Brosses, puisque nous avons fait le choix d'un Conseil municipal délocalisé chaque année. Chaque fois, ce sera l'occasion de mettre un quartier sous le regard de l'actualité, notamment des délibérations que nous prendrons, et le 5 juillet prochain, si la commission en est d'accord, nous aurons notamment une délibération sur le Territoire Zéro Chômeur sur le quartier des Brosses.

C'est un engagement de campagne qui tient à cœur du nouvel exécutif, c'est à la fois un moyen de rapprocher les citoyens des lieux où une partie du débat public se tient. Si l'hôtel de ville est le lieu de tous les Villeurbannais, tout ne tourne pas simplement autour de cet épicycle, d'autres lieux participent à la vitalité démocratique sur notre territoire.

Cette introduction étant faite, et puisque nous n'avons pas la chance de pouvoir écouter l'orgue, je vous propose sans plus tarder de procéder à l'ouverture de notre Conseil municipal.

Le Conseil est réuni de nouveau en présentiel, je vous propose donc de désigner notre secrétaire de séance en la personne de Mme Marwa Abdelli pour procéder à l'appel nominatif dans une forme plus classique que celle que nous avons l'habitude de prendre quand nous étions en dispositif à la fois présentiel et visio.

Madame Abdelli, je vous laisse faire l'appel

(Mme Marwa Abdelli procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Le service des assemblées va se déplacer pour vous faire signer le

registre de présence, je crois qu'on peut d'ores et déjà considérer que le quorum est atteint et qu'il nous permet d'engager ce Conseil municipal.

Le premier point à l'ordre du jour est l'adoption du procès-verbal et des décisions prises lors du dernier Conseil d'administration du 29 mars 2021. Avant de soumettre ce procès-verbal, y a-t-il des questions, des demandes de modification, d'éclaircissement ?

S'il n'y a pas de demande, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Par ailleurs, vous avez eu communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée par le Conseil municipal dans la délibération du 4 juillet 2020. Les documents ont été transmis aux élus cinq jours francs avant le Conseil municipal, est-ce qu'il y a des remarques concernant ces éléments ? (*Non*)

Je vous propose de passer à l'examen de notre première délibération.

1 – CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ÉTAT ET LA MÉTROPOLÉ DE LYON VISANT LA RÉSORPTION DU SANS-ABRISME SUR LE TERRITOIRE DE VILLEURBANNE - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Monsieur Garabédian, souhaitez-vous nous en dire un mot ?

M. Mathieu GARABEDIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je suis très fier de pouvoir vous présenter ce rapport qui vient en plus introduire aujourd'hui notre séance du Conseil municipal. Six mois après l'adoption de la déclaration des droits des personnes sans abri où Villeurbanne devenait la première ville signataire de France, nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur notre nouvelle convention tripartite avec l'État et la Métropole de Lyon sur la lutte contre le sans-abrisme sur notre territoire.

Si l'objet peut sembler un peu technique, il s'agit en fait de vous présenter un des outils centraux qui va marquer notre engagement dans la lutte contre le sans-abrisme en tant que majorité et dans notre projet de ville accueillante et hospitalière. Cette convention s'inscrit d'ailleurs plus généralement dans notre volonté d'aller toujours plus loin vers l'éradication de la pauvreté sur notre territoire.

Aujourd'hui, on comptabilise plus de 20 000 personnes dépourvues de logement fixe sur la Métropole de Lyon et 2 500 personnes à la rue ou en précarité extrême de logement. Cette convention est l'occasion pour nous aujourd'hui d'afficher notre ambition de diviser par deux tous les indicateurs liés au sans-abrisme sur la durée du mandat, en prenant modèle sur ce que la ville d'Helsinki avait entrepris avec son programme « House in first » voici quelques années.

La présentation de ce rapport vient concrétiser le travail de plusieurs mois de la part des services du CCAS et de la Ville, et je profite de cette occasion pour les en remercier.

En articulation avec les compétences de nos partenaires que sont l'État et la Métropole de Lyon, cette convention assez unique dans sa forme et dans ses ambitions va nous permettre de déployer une panoplie d'outils et de méthodes au regard des multiples

situations existantes sur notre territoire et de leur complexité. Elle va nous permettre d'avoir une approche en transversalité avec les différentes politiques publiques existantes, et en faisant le lien avec nos propres politiques municipales sur, par exemple, les secteurs de la santé, de l'école ou de l'emploi, car dans la philosophie du logement d'abord, le toit n'est que la première étape dans un accompagnement global d'accès aux droits.

Elle nous permettra :

- de mobiliser foncier et bâti dans des logiques de logements intercalaires ;
- de travailler dans les habitats spontanés de la ville sur les aspects de traitement des déchets ou de sécurisation des réseaux pour qu'en attendant les solutions de relogement les habitants ne soient pas encore plus en situation de danger extrême ;
- de travailler sur des projets construits comme celui de la base village de Tiny House installée avec la Métropole de Lyon rue Léon-Blum.

Cette convention, enfin sera, un matériau de discussion avec nos partenaires associatifs pour élaborer ensemble les solutions et les politiques les plus adaptées.

Avant de conclure, je profite de cette prise de parole pour annoncer un peu plus officiellement lors de ce Conseil la sélection de notre projet dans le cadre de France Relance pour la mise en place d'un tiers lieu alimentaire, en collaboration avec les Restos du Cœur et l'association Le Mas : des espaces de restaurant et de cuisine collective seront bientôt installés sur le parking Raphaël-de-Barros afin de faciliter déjà la distribution des repas qui s'organise tous les soirs avec les bénévoles des Camions du Cœur et de créer un lieu de convivialité et d'échange autour d'une alimentation de qualité à destination de toutes et tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Garabedian. J'ai trois demandes d'intervention. La première est une intervention groupée entre le groupe Communistes et Républicains, le groupe Les Écologistes, le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, le groupe Génération et le groupe Cercle Radical Place Publique. C'est Antoine PELCE qui intervient pour le compte de ces groupes.

M. Antoine PELCE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, J'interviens ce soir au nom des groupes Socialistes Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Génération, Cercle Radical et Place Publique et Les Écologistes.

Voici environ sept mois, dans cette même salle, nous votions à l'unanimité la déclaration des droits des personnes sans abri. C'était une mise en perspective des engagements que nous avons pris pour lutter contre le sans-abrisme en développant une stratégie locale de résorption. Aujourd'hui, en votant cette délibération, il s'agit de nous doter d'un outil innovant et peut-être unique en France pour mettre en œuvre cette stratégie.

La convention permet de partager avec la Préfecture et la Métropole de Lyon des objectifs communs et des engagements réciproques en vue de résorber le sans-abrisme et d'améliorer les conditions de vie des personnes sans abri sur le territoire de Villeurbanne.

La Ville de Villeurbanne a été à l'initiative de cette convention, la préfecture et la Métropole de Lyon ont accepté de travailler avec nous sur cet outil, et d'autres villes comme Lyon nous suivent déjà. Tant mieux ! La Ville de Villeurbanne ne pourra pas seule résorber le sans-abrisme, nous devons tous et toutes contribuer à notre niveau. Le choix que nous faisons est bien celui du partenariat : partenariat entre l'État, la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne qui sont tous les trois complémentaires dans leur champ de compétence, partenariat avec les associations et les collectifs citoyens qui sont sur le terrain quotidiennement, partenariat avec d'autres collectivités qui s'engagent comme nous, notamment via l'association ANVITA.

Cette convention nous permettra de poursuivre et d'amplifier ce que nous faisons déjà depuis notre élection en juillet et ce qui était déjà initié par nos prédécesseurs. Je n'aurai pas le temps ici de développer toute la stratégie et tout ce qui a été déjà fait, quelques éléments néanmoins : 1 400 personnes sont domiciliées au CCAS de Villeurbanne à fin mars, ce qui représente environ 3 300 courriers reçus, triés et redistribués par les agents du CCAS.

Nous travaillons quotidiennement à sécuriser les habitats informels. Il s'agit tout simplement de permettre le respect des besoins fondamentaux. Concrètement, et par exemple, le CCAS de Villeurbanne a participé à hauteur de 12 000 € au financement de sanitaires au bidonville dit du Transbordeur. Nous nous sommes aussi organisés pour que le ramassage des ordures ménagères fonctionne dans chaque lieu de vie informel du territoire de Villeurbanne.

Devant nous, également, beaucoup de travail et beaucoup de projets. Nous allons créer, comme annoncé à l'instant par M. Garabedian, un tiers lieu alimentaire financé en partie par la DIHAL dans le cadre d'un appel à projets. Conçu comme une place de village avec l'association Le Mas et les Camions du Cœur, ce tiers lieu permettra à celles et ceux qui en ont besoin de venir cuisiner ou simplement manger un repas chaud.

Nous allons aussi développer l'utilisation intercalaire des bâtiments publics temporairement vides.

Ainsi, avec cette politique, Villeurbanne reconnaît la pleine citoyenneté des personnes sans abri quelle que soit leur situation administrative.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une deuxième intervention pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, Olivier Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je m'excuse par avance si mon intervention dépasse légèrement le temps imparti mais ce sujet grave du mal-logement peut le justifier.

Il faut un logement décent et pérenne pour toutes et tous. Pour cela, il faut aussi résorber le sans-abrisme et l'habitat indigne car aucune de ces situations n'est acceptable. Le nombre de personnes qui en sont victimes est en constante augmentation : fin 2020, la fondation Abbé Pierre comptait plus de 300 000 sans-abri, un chiffre qui a doublé depuis 2012 en moins de dix ans. Entre 2007 et 2017, le nombre d'expulsions effectives avec le concours de la force publique a augmenté de 50 % pour atteindre plus de

15 000 expulsions en 2017. Et l'on ne peut que craindre que ce nombre augmente fortement puisque l'association Droit au Logement estime que 30 000 ménages, soit 66 000 personnes, deux fois plus qu'avant la crise sanitaire et économique, risquent l'expulsion de leur logement dès demain du fait de la fin de la trêve hivernale ce 31 mai.

Pour ce qui concerne l'habitat indigne, ce sont entre 900 000 et 1,3 million de nos concitoyens qui sont concernés. Cela est à mettre en regard avec la pauvreté qui touchait déjà un Français sur dix en 2018. Plus de 9 millions de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté, près de 2 millions avec moins de 930 € par mois. La grande pauvreté touche les chômeurs mais aussi des travailleurs pauvres qui comptent pour un tiers de la grande pauvreté : des ouvriers, des travailleurs à temps partiel.

La crise dure notamment en raison du manque de logements sociaux : 20 000 autorisations de financement ont été accordées l'an dernier en Ile-de-France quand il en faudrait 37 000 selon Droit au Logement.

Mais laissons de côté les chiffres et parlons concret. Quel est le quotidien d'une personne qui vit dans un habitat indigne ? La toiture et les murs ne sont souvent pas étanches, et qui dit humidité dit moisissures. Les personnes doivent, quand elles en ont les moyens, repeindre régulièrement sinon les traînées noires et blanches formées par les champignons envahissent les murs.

Les pièces ne sont pas isolées et il n'y a parfois pas de chauffage, si bien que les températures sont polaires en hiver et brûlantes l'été. La plupart du temps, il n'y a pas de sanitaires ou de très mauvaise qualité, et les habitants et habitantes doivent faire chauffer leur eau de toilette à la casserole. L'électricité aussi peut être défectueuse et mettre en danger leur vie.

Obliger le propriétaire à faire des travaux ou aider à la rénovation de taudis, c'est donc bien sûr plus de confort, moins de maladies chroniques comme l'asthme, des factures abaissées mais surtout des invitations à ses proches plus faciles, une dignité retrouvée.

Ces situations concernent majoritairement les personnes fragiles, pauvres, âgées ou sans papiers car l'absence de logement ou le mal-logement, c'est une violence qui est faite à celui qui la subit, et cette violence, l'incertitude qu'elle fait naître, peut créer des drames humains.

Comment les jeunes migrants peuvent-ils espérer construire leur vie lorsqu'ils se retrouvent isolés dans des hôtels ? Comment de jeunes migrants majeurs remis à la rue peuvent-ils espérer se stabiliser ? Le mal-logement ou l'absence de logement n'est que l'écho des inégalités toujours plus grandes dans notre monde, dans notre pays, dans notre ville. Nous devons lutter contre leur accroissement, contre la pauvreté et la misère qui en découlent.

Au niveau national, nous sommes pour la revalorisation du SMIC, des retraites, l'augmentation des effectifs de service public pour garantir l'accès aux droits. À l'échelle de notre ville, nous allons augmenter le nombre d'agents du CCAS pour mieux accueillir nos concitoyens et concitoyennes.

Suite au week-end de mobilisation qui vient d'avoir lieu, nous saluons tous les collectifs et associations qui œuvrent pour le droit au logement, en particulier la Coordination

d'Actions pour le Logement Lyon et Environs nommé CALLE qui regroupe des professionnels et différents collectifs de défense du droit au logement.

Dans leur communiqué d'appel à la manifestation, ces collectifs signalent de larges pans de la population : les étudiants, les habitants des quartiers populaires, les personnes exilées, les habitants des lieux de vie informels (squats, bidonvilles ou campements) et plein d'autres ont vu leur situation se précariser, leur isolement s'accroître, leurs conditions de vie se détériorer. Le chiffre du chômage et le nombre de bénéficiaires du RSA ne cessent d'augmenter. Le nombre de chômeurs a augmenté de plus de 10 % dans le Rhône sur l'année 2020.

Durant l'automne et l'hiver, les associations ont noté un réel effort de la Ville et de la Métropole de Lyon, ainsi que de la préfecture du Rhône, avec une augmentation importante des places d'hébergement. Nos politiques publiques doivent les soutenir encore et davantage. Des centaines de personnes n'ont pas trouvé de place dans le dispositif d'hébergement. Par exemple, Jamais Sans Toit fait état de 92 familles de la métropole de Lyon dont 289 enfants qui n'ont pas de solution.

De leur côté, les collectifs créés autour des mineurs isolés et de l'ancien squat Maurice-Scève interpellent la Métropole au sujet des jeunes étrangers isolés, ces mineurs dont la minorité fait débat. Depuis début mai, ceux-ci sont remis à la rue s'ils sont considérés comme majeurs, alors que, depuis fin octobre, la Métropole les hébergeait à l'hôtel le temps de leur recours devant le juge des enfants. Comme au plus fort de la crise des mineurs non accompagnés à l'été 2018, ces jeunes se retrouvent hébergés par des habitants. La Métropole doit poursuivre son travail à travers ses politiques d'expérimentation.

Vendredi, en fin d'après-midi, dans le square Gustave-Ferrié à Lyon 4, une vingtaine de tentes ont été installées pour mettre à l'abri 17 jeunes migrants qui n'ont pas été reconnus mineurs après le passage par l'évaluation de Forum Réfugiés. Cette action revendiquée par le collectif de soutien aux migrants de la Croix-Rousse est amenée à durer jusqu'à ce que la Métropole mais aussi la préfecture trouvent des solutions pour ces jeunes actuellement à la rue.

À l'échelle de la Métropole, nous sommes très satisfaits de la mise en place du bail réel solidaire qui permet de mieux contrôler le foncier. La spéculation foncière dont sont victimes les grandes agglomérations fait s'envoler les prix et s'ajoute à l'accroissement des inégalités. Lorsque son revenu diminue et que les prix à la location ou à l'achat augmentent, comment se loger ? Nous ne devons jamais nous féliciter de vendre plus cher un bien qu'on ne l'a acheté quand nos propres enfants n'arrivent pas à trouver de logement où vivre.

Vous l'aurez compris, ce sujet essentiel et complexe nécessite la mobilisation de toutes et tous.

Je vais laisser les mots de la fin à un homme du XIXe siècle qui lui aussi, en son temps, a lutté contre la pauvreté et ses conséquences. La citation est extraite du discours à l'Assemblée nationale du 9 juillet 1849, il s'intitule « Détruire la misère », et c'est d'elle que Victor Hugo parle lorsqu'il énonce : *« Remarque~~z~~-le bien, Messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. Les législateurs et les gouvernants doivent y*

songer sans cesse car en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli. »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je m'en serais voulu de vous interrompre dans une citation de Victor Hugo mais soyez vigilants, lors des prochaines prises de parole, au respect du temps demandé, s'il vous plaît, même si le sujet est extrêmement important et qu'il nous tient toutes et tous à cœur.

J'ai une troisième demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. Madame Demars ?

Mme Virginie DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire, en octobre 2020, vous avez signé la Déclaration des droits des personnes sans abri et nous saluons votre engagement et votre volonté à concrétiser cet acte, notamment par la présente convention pluriannuelle d'objectifs et d'engagement mutuel en matière de résorption du sans-abrisme.

Cette dernière constitue un outil privilégié mettant en commun les volontés et compétences de chacun pour tendre vers une réponse cohérente, complète et concertée. Le sujet est complexe et sérieux qui affecte non seulement les personnes sans abri mais aussi toute une vie de quartier. Nous rappelons que le gouvernement a mis en place des moyens pour répondre à cette problématique. Le 21 mai dernier, il a été décidé de prolonger l'effort sans précédent déjà mis en œuvre concernant l'hébergement d'urgence : 43 000 places d'hébergement d'urgence créées depuis le premier confinement seront prolongées jusqu'à mars 2022. La trêve hivernale a été prolongée jusqu'au 1^{er} juin 2021, position saluée d'ailleurs par le délégué général de la fondation Abbé Pierre, Christophe Robert.

Maintenir les places créées depuis mars 2020 va coûter 690 M€, portant le budget annuel consacré à l'hébergement d'urgence à 2,9 Md€. Malgré les efforts exceptionnels faits tant par le gouvernement que par les communes, la fin de la trêve hivernale risque de voir apparaître une reprise des expulsions. Nous avons pu voir ce week-end manifester les inquiétudes des associations et des citoyens.

Le gouvernement tente tant bien que mal d'anticiper cette situation en demandant aux préfets que toute expulsion soit assortie d'une proposition de relogement ou d'hébergement. En cela, la convention pluriannuelle en matière de résorption du sans-abrisme que nous devons voter rejoint les objectifs du gouvernement. Pour chaque citoyen, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs, un logement veut dire vivre dignement, faire partie de la société, être reconnu dans toutes les actions administratives, sociales ou professionnelles. C'est avoir une adresse.

Selon la fondation Abbé Pierre, 12 millions de personnes sont fragilisées par rapport au logement : impayés de loyer, effort financier excessif, copropriété en difficulté, précarité énergétique, surpeuplement modéré. Par définition, le logement indigne regroupe toutes les situations d'habitat qui portent atteinte à la santé des personnes, à leur dignité et au droit au logement.

Mais, dans certaines situations, où est réellement la limite du logement indigne ? Je vais

vous donner un exemple de situation d'une famille sur Villeurbanne, une famille recomposée, un papa qui a un enfant d'une première union qui vit avec une nouvelle compagne avec laquelle il a eu trois enfants, donc un couple avec quatre enfants en bas âge sous un même toit dans un T3. Depuis plusieurs mois, ils subissent l'invasion des rats dans les caves où est rangée la poussette du petit dernier malheureusement grignotée par les rongeurs. Puis ce fut les puces de lit, impossible de dormir dans les chambres. L'enfant de la première union ne peut plus venir. La maman dort sur un matelas pneumatique. Le bailleur social, bien connu, est contacté mais repousse et repousse encore les interventions. Peut-on dire que cette famille vit dans un logement digne ? Devons-nous nous satisfaire de se dire que cette famille a au moins un toit ?

Le gouvernement a fait du logement indigne une priorité en mettant en place des mesures et notamment par le biais de la loi Elan permettant de préciser et simplifier de nombreux aspects de la lutte contre les logements indignes. La loi est aussi venue favoriser les actions, outils et moyens au niveau intercommunal et, en ce qui nous concerne, métropolitain. Cela rejoint l'objectif, ici présenté par la convention, d'agir avec plus de moyens et de manière plus efficace en coordonnant les actions de chaque acteur à un niveau plus global.

Mais il semble, au regard de la situation familiale évoquée précédemment, que nous devons être encore plus vigilants et réactifs sur le comportement des bailleurs sociaux privés ou les marchands de sommeil, et surtout que nous soyons à l'écoute de nos concitoyens villeurbannais.

Le groupe Villeurbanne Progressiste vote pour les deux rapports. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci pour vos différentes interventions. Je comprends et m'associe à l'émotion de notre adjoint Mathieu Garabedian en présentant cette délibération qui est extrêmement importante, et je me suis y compris associé à ces sentiments en prenant la parole ce matin lors de la commission permanente de la Métropole de Lyon au cours de laquelle nous avons voté le pendant, si je puis m'exprimer ainsi, puisqu'il s'agit d'une convention tripartite qui associe l'État, la Métropole et la Ville de Villeurbanne, ainsi que la Ville de Lyon. Cette délibération a rencontré presque la même adhésion, pas tout à fait mais il se trouve que le parti qui ne s'est pas positionné sur cette délibération en commission permanente n'est pas présent dans cette assemblée, il est donc à peu près normal que nous retrouvions ces positionnements.

Je suis très heureux de l'ambition que pose cette délibération, à la fois à la Métropole ce matin et au sein de notre Conseil ce soir. Je voudrais aussi partager avec vous le fait que cette délibération n'est pas simplement une délibération d'émotion autour de la difficulté rencontrée par les personnes sans domicile fixe, c'est aussi une délibération qui est empreinte d'un grand pragmatisme car, aujourd'hui, ne pas traiter la question du sans-abrisme coûte plus cher que de la traiter, et l'ensemble des acteurs associatifs engagés sur la question en témoignent régulièrement.

Je ne vais pas vous abreuver de chiffres ce soir mais je vais quand même vous en partager deux. Aujourd'hui, une personne sans domicile fixe coûte 17 000 € à la collectivité quand le fait de lui permettre d'accéder à un logement de droit commun dans le cadre des programmes Logement D'abord en coûte 14 000. Un autre chiffre, puisque les

associations utilisent des moyens un peu différents pour chiffrer : une personne dans un dispositif de logement installée, insérée, coûte à peu près 9 000 € par an à la collectivité quand, pour une personne qu'on va laisser passer d'une situation d'hébergement à un retour à la rue, de nouveau l'hébergement puis une situation de logement accompagnée, on est sur près de 20 000 € de coût pour la collectivité.

Au-delà de notre souhait d'éradiquer le sans-abrisme sur le territoire métropolitain, et nous nous donnons pour cela dix ans, nous ne sommes pas dans l'utopie de penser que ce sera réalisé dès demain matin, il y a aussi une véritable vision de notre part en matière d'efficacité des deniers publics.

Je me permets de revenir sur la dernière intervention de Mme Demars qui a bien parlé des deux aspects, d'abord du sans-abrisme sur lequel je suis revenu ce matin, Madame Demars, en indiquant y compris que la fin de l'exécutif précédent de la Métropole avait plutôt ouvert une porte dans cette direction, vous voyez que je ne suis absolument pas partisan en la matière, mais vous me permettez, puisque vous parlez de logement indigne et que vous citez les bailleurs sociaux, de vous partager mon analyse sur la catastrophe en matière de politique publique menée par ce gouvernement sur le logement social. Je ne parle pas de Logement D'abord, vous avez raison, ce gouvernement a pris un certain nombre d'engagements, notamment dans le cadre de la crise sanitaire et dans le soutien à une politique qui avait été engagée par le gouvernement précédent autour de Logement D'abord. Je suis tout à fait prêt à engager avec vous le débat de la question de dignité ou indignité de l'habitat, mais je crois que cela supposera de passer au crible les décisions politiques qui ont été celles de ce gouvernement en matière de politique de l'habitat, et notamment de l'habitat social.

Je vous propose de passer ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

2 - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE, DISPOSITIF MÉTROPOLITAIN DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE 2018-2023 - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE

M. LE MAIRE.- Normalement, les interventions étaient groupées, sauf si un groupe souhaite prendre la parole mais, d'après ce que j'avais identifié, Mme Demars l'a bien précisé en disant que son intervention portait sur les deux délibérations.

Monsieur Mariano Beron-Perez, il y a une intervention du groupe Communistes et Républicains sur cette délibération.

M. Mariano BERON-PEREZ.- Monsieur le Maire, Madame la Rapporteuse, chers collègues,

À travers ce rapport et celui qui précède, c'est toute la question de la politique du logement qui est posée. En préambule, qu'il me soit permis d'évoquer ici le rassemblement mercredi prochain contre l'expulsion des personnes hébergées à l'Île Égalité par le collectif Égalité Cusset.

Lutter contre le sans-abrisme, c'est aussi s'opposer aux expulsions sans solution de

relogement. Sans-abrisme et habitat indigne vont de pair. En effet, s'il y a des personnes à la rue, s'il y a des personnes qui vivent dans des logements indécents ou même insalubres, c'est avant tout parce qu'il n'y a pas assez de logements de qualité. La situation n'est pourtant pas nouvelle. En 1971, à la suite de la loi Vivien était créée l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. C'était il y a 50 ans. Puis, en 2001, était créé le pôle national de lutte contre l'habitat indigne, c'était il y a 20 ans. Malgré cela, au niveau national, les résultats sont en dessous des espérances.

Dans son rapport rendu en début d'année, la fondation Abbé Pierre rappelle que près d'un quart de million de personnes vivent à la rue ou dans des bidonvilles, auxquelles il faut ajouter plus de 3 millions de personnes mal logées.

Comment expliquer qu'une telle situation puisse perdurer depuis si longtemps en France alors même que nous sommes un des pays les plus riches du monde ? Une chose est certaine, le marché a démontré qu'il n'était pas capable de répondre efficacement à cette question. Une solution serait de construire suffisamment de logements de qualité à des prix abordables, des habitations à bon marché dans l'esprit de ce qui a été fait à deux pas d'ici au siècle dernier et qui forme l'ensemble des Gratte-Ciel, qui fait la fierté et, en partie, marque l'identité de notre ville.

Dans un pays riche comme le nôtre, on ne doit pas seulement prétendre avoir un toit sur la tête, tout le monde doit avoir accès à un logement digne et confortable. En 2020, la même fondation Abbé Pierre saluait l'action innovante de Villeurbanne en direction de l'accès direct au logement. Malgré cela, aujourd'hui, encore près de 90 % des demandes de logement social sont rejetées à Villeurbanne et il faut compter entre un et deux ans d'attente pour celles qui sont admises avant de pouvoir obtenir un logement.

On le voit, il reste encore du chemin à faire, mais les choix faits par la municipalité vont dans le bon sens, que ce soit en termes de construction de logements sociaux ou, comme c'est le cas ici, en matière de lutte contre le logement indigne.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je sou mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

3 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT À DEUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

4 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 7 abstentions) -

5 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - BÂTIGÈRE - 14-24, AVENUE ROGER-SALENGRO - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 - PARTICIPATION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE DANS LA SPL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE « OSER » - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention collective, est-ce que, Madame Thouvenot, vous souhaitez en dire un mot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Oui, je vous remercie Monsieur le Maire.

Cette délibération vise à permettre à la Ville de Villeurbanne d'adhérer à la société publique locale « OSER » et la représentation de la Ville au conseil d'administration par Antoine Colliat en tant qu'adjoint à la transition énergétique et qui, pour des raisons juridiques, ne peut pas prendre la parole.

Cette SPL a été créée en 2012 par la région Rhône-Alpes à l'époque, elle permet d'assister les collectivités locales dans la conduite des travaux permettant la réduction des consommations d'énergie, à la fois en termes d'ingénierie, de montage financier, d'appel d'offres et de suivi des travaux. Aujourd'hui, la SPL compte 23 actionnaires et, pour en citer quelques-uns, Annecy, Bourg-en-Bresse, Megève, Roanne, Grenoble et, dernièrement, la Ville de Lyon et la Métropole.

Avec près de sept ans d'existence, la SPL a montré son savoir-faire et sa capacité à accélérer des projets des collectivités locales, et c'est pour cela que nous vous proposons d'y adhérer.

Concrètement, la Ville va déléguer sa maîtrise d'ouvrage sur certains bâtiments pour les travaux de rénovation thermique. Suite aux premiers retours de l'audit énergétique qui est en cours en ce moment, la Ville va pouvoir prioriser les travaux qu'elle confiera à la SPL, la Ville continuant d'assurer en régie la conduite d'autres opérations. Ce sont près de 15 M€ que la collectivité consacrera pendant le mandat à cette ambition. Ce que va permettre aussi la SPL, c'est d'aller chercher des financements complémentaires, notamment des certificats d'économie d'énergie et des financements européens pour accélérer cette transition énergétique.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention collective pour l'ensemble des groupes de la majorité, c'est Mme Sonia Tron qui prend la parole.

Mme Sonia TRON.- Monsieur le Maire, chers collègues élus,

Cette prise de parole est effectivement commune à l'ensemble de nos groupes de la majorité.

Comme cela vient d'être rappelé par Mme Thouvenot, la Ville de Villeurbanne se donne comme objectif de presque doubler ses investissements en matière de rénovation

énergétique des bâtiments en passant de 9 M€ à 15 M€ entre le dernier mandat et celui en cours. L'enjeu est important : alors que le secteur du bâtiment représente 40 % de la consommation régionale d'énergie primaire, la part des bâtiments publics représente 15 % de la consommation énergétique.

Nous avons, nous collectivités locales, un devoir d'exemplarité si nous voulons collectivement atteindre la réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 comme l'a inscrit la Commission européenne.

Ce renforcement des investissements nécessite des ressources humaines pour concevoir et mener à bien les projets sur le plan technique, assurer le support en matière de marchés publics, conduire une exploitation performante des bâtiments rénovés, mobiliser tous les financements possibles qui évoluent rapidement.

Recourir à la SPL, c'est aussi aider la structuration d'une filière professionnelle locale.

En mutualisant les moyens d'ingénierie au sein de la SPL, cela donne également plus de visibilité aux professionnels du bâtiment pour, eux aussi, transformer leurs pratiques et développer une rénovation énergétique sobre et biosourcée.

Derrière cette activité économique, ce sont aussi des emplois locaux. L'adhésion de la Ville à la SPL permettra de mobiliser les compétences attendues de manière rapide en lien étroit avec les services spécialisés de la Ville qui veilleront à la bonne exécution des tâches confiées. Cela permettra, en outre, l'allègement partiel du plan de charge des équipes de la Ville au profit d'autres projets.

Outil public par excellence, la SPL permet une mutualisation des moyens publics. Parallèlement, la direction générale ingénierie cadre de vie continuera à réaliser des opérations de rénovation, la SPL prenant en charge le surcroît d'activité.

Le succès de la SPL a comme corollaire l'entrée à son capital de nouvelles collectivités comme cela vient d'être rappelé par Mme Thouvenot, comme dernièrement la Métropole du Grand Lyon ou la Ville de Lyon. Notre collectivité devra être vigilante à ce que la SPL OSER continue à honorer ses engagements avec efficacité pour que ces projets soient réalisés en temps et en heure et atteignent des économies et le confort thermique recherché.

En conséquence, tous les groupes de la majorité soutiennent pleinement l'adhésion de la ville à la SPL OSER qui nous permet d'aborder la mise en œuvre de notre programme en matière de rénovation énergétique avec sérénité et optimisme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Tron. Monsieur Colliat ?

M. Antoine COLLIAT.- Je signale que je ne voterai pas.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

**7 – ACQUISITION PAR LA VILLE DE L'IMMEUBLE DU « CÉLIBATORIUM »
SITUÉ 67, AVENUE MARCEL-CERDAN – 71, RUE DE PIERREFRITE –
Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot, avant une intervention du groupe Villeurbanne Progressiste ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire,

Ce Célibatorium est un bâtiment situé à côté du barrage hydroélectrique de Cusset, qui était d'abord un outil technique pour maintenir les tensions sur les lignes, et il a hébergé à partir de 1946 des ouvriers célibataires, d'où sa désignation.

Le bâtiment avait été acheté auprès d'EDF par un promoteur immobilier dans le cadre de la grande salle de basket. Celle-ci ne se faisant plus, la Ville a jugé opportun de racheter ce bâtiment patrimonial.

Cette délibération vise à autoriser le maire à acheter ce bien immobilier qui trouvera un usage dans le projet sportif et de loisirs que nous comptons développer autour du centre nautique Etienne-Gagnaire et l'Astroballe.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai donc une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme Émilie PROST.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour les Villeurbannais que nous sommes, ambitieux pour leur ville et désireux de la voir rayonner, cette délibération est empreinte d'une certaine frustration. Elle nous rappelle les regrets que nous avons pu avoir et que nous avons toujours sur le fait de ne plus voir implanté le projet Arena à Villeurbanne. Ce projet pour lequel la Ville et la Métropole ont beaucoup donné aurait dû s'inscrire dans la continuité des relations amicales historiques entre les Villeurbannais et l'ASVEL et porter le club au niveau européen et, par là même, notre commune.

Pour rappel, ce projet avait l'ambition de créer un lieu sur cinq niveaux avec entre 10 500 et 12 000 places assis/debout ainsi que 2 000 mètres carrés dédiés à l'accueil de restaurants et commerces. Mais l'histoire s'est écrite différemment et, bien que les collectivités aient été au rendez-vous pour faciliter l'implantation de ce projet, nous pensons ici notamment à la révision du PLU pour déclasser le terrain du stade Georges-Lyvet, l'ASVEL a préféré aller s'installer à Décines, à deux pas du Groupama Stadium. Dont acte. Pour autant, le terrain est toujours disponible et c'est en partie ce sur quoi nous avons à nous prononcer aujourd'hui.

Il n'est pas question ici de la totalité de l'emplacement mais d'une partie située de l'autre côté du centre nautique dont l'importance n'est pas négligeable puisqu'elle représente tout de même 1 382 mètres carrés, incluant un bâtiment classé, comme l'a dit Mme Thouvenot, bâtiment non occupé de 502 mètres carrés. Dénommé donc le Célibatorium car destiné dès 1946 à loger les jeunes travailleurs de la centrale hydroélectrique de Cusset est d'un style néoclassique, la bâtisse est malheureusement aujourd'hui à l'abandon et en proie aux détériorations et autres tags. Or, cette parcelle et surtout ce bâtiment devront être reconvertis comme il fut pensé lors de l'élaboration du projet Arena.

Si nous avons bien compris que la Ville acquiert aujourd'hui ce terrain sans pour autant avoir un projet défini en tête, nous pensons qu'il est de notre responsabilité de commencer à y réfléchir et ainsi de suggérer et proposer.

Tout d'abord, la reconversion de ce lieu pourrait en effet suivre la même logique que celle de l'Arena, c'est-à-dire un lieu d'activités physiques et sportives, en cohérence et en synergie avec les bâtiments alentour, le centre nautique et un peu plus loin l'Astroballe. Ce bâtiment pourrait aussi trouver sa place dans le cadre d'un projet d'ensemble et multifonction, tel que celui de la Commune dans le 7^e arrondissement de Lyon. Cela permettrait de conserver et de valoriser le caractère industriel du lieu tout en ambitionnant de dynamiser la vie du quartier sur un plan économique, culturel, social et sportif. Cela entrerait parfaitement dans le cadre du zonage urbain économique de loisirs de l'endroit.

Enfin, et avec notre ville nouvellement labellisée « Capitale française de la culture », nous pensons aussi à intégrer dans cet espace des projets culturels comme une salle pour les arts du cirque qui pourrait faire le lien entre sport et culture et peut être accueillir des théâtres ou des compagnies de théâtre ou des cinéastes amateurs, par exemple.

Il resterait alors une interrogation : qu'en est-il du reste du terrain situé sur l'emplacement du stade Georges-Lyvet ? Les ambitions de Villeurbanne pourraient être revues à la hausse si un projet de loisirs d'envergure était imaginé non seulement avec la parcelle qui fait l'objet de cette délibération mais également avec les près de 20 000 mètres carrés de terrain qui pourraient permettre d'ailleurs des constructions au vu de la classification au plan de l'urbanisme.

Ainsi, nous restons disponibles pour échanger sur ce projet mais, dans l'attente d'avoir plus d'éléments sur celui retenu, nous préférons aujourd'hui nous abstenir sur cette délibération spécifique. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première Adjointe ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Merci pour cette liste de rêves ou de suggestions, je ne sais pas, en tout cas, ce projet s'inscrit dans un projet de territoire qui est plus vaste que simplement celui autour de l'Astroballe, c'est bien relié au grand Carré de Soie puisque, demain, il faudra bien créer une continuité entre cette partie plutôt historique de Cusset et le Carré de Soie avec l'usine Bobst, l'usine Thyssen. C'est la suite du développement de Villeurbanne et c'est bien dans ce cadre que nous allons le penser.

Vous comprendrez qu'on ne décide pas de projet de cette envergure du jour au lendemain, d'où le temps d'une réflexion, mais nous ne manquerons pas de revenir vous voir si vous avez d'autres idées que des lieux d'activité physique sur les salles d'arts du cirque ou de restauration. Je laisse le maire donner son avis.

M. LE MAIRE.- Merci Madame la première Adjointe. Je suis obligé de réagir sur la question du cirque dans un premier temps parce que, quand je vois la pression médiatique sur l'installation de la Cité internationale des arts du cirque à Vénissieux, je voudrais qu'il n'y ait aucun malentendu sur le fait que, pour l'instant, il n'y a pas de projet des arts circassiens sur ce Célibatorium.

Je note en tout cas le caractère très constructif de votre intervention et je vous en remercie. Bien sûr, nous serons amenés à travailler au sein de ce Conseil municipal au devenir de ce lieu et, comme l'a dit Mme la première Adjointe, il revenait plutôt dans cette acquisition à sauvegarder un patrimoine qui nous semblait suffisamment remarquable pour nous positionner dès qu'il était à la vente puisque, aujourd'hui, les anciens acteurs du projet d'Arena ne sont pas titrés sur l'ensemble des 20 000 mètres carrés que vous évoquez. Ils ont un certain nombre de parcelles dont ils se sont portés acquéreurs, pour autant, c'est le premier bien immobilier qui a été envisagé d'être remis à la vente. C'est pour cette raison que nous nous sommes positionnés sur ce lieu, pour éviter que nous nous retrouvions d'ici trois à quatre ans avec plusieurs propriétaires sur l'ensemble de ces parcelles qui permettent de penser un projet important pour ce lieu.

Mme Thouvenot l'a dit, ce projet sera le résultat de deux études qui doivent être engagées, une première concernant la couverture du périphérique, et Mme la vice-Présidente en charge de l'urbanisme nous en a confirmé l'intention, je parle d'une étude sur ce mandat qui doit être réalisée, et une deuxième qui sera plutôt maîtrise d'ouvrage Ville sur le devenir de l'Astroballe dans une possible modernisation, sous réserve des accords que nous trouverons avec le LDLC ASVEL dont j'ai compris que vous regrettiez qu'il soit parti à Décines. Il se trouve que je n'étais pas là à ce moment-là mais que quelques-uns de votre groupe l'étaient, donc je comprends la tristesse qui est la vôtre sur le fait qu'il soit parti, il nous revient maintenant de nous assurer qu'une grande partie pour ne pas dire la majeure partie des matchs continuera à se jouer à l'Astroballe. En tout cas, je crois que nous avons cette préoccupation en commun.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous sur la base de ces deux études et sur la base du programme politique qui était le nôtre, qui a été annoncé pendant la campagne d'en faire un lieu plutôt tourné vers les loisirs, vers le sport, dans le devenir de cette parcelle qui est extrêmement importante. Pour nous, cela va aussi avec la transformation y compris de l'implantation de la gare de bus puisque c'est un lieu qui demande à être repensé.

Voilà pour l'acquisition du Célibatorium. Je mets le rapport aux voix

- Adopté à la majorité (48 pour – 7 abstentions) –

8 – CESSION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF DU 04/07/2002 RELATIF AU STUDIO 24 (24, RUE EMILE-DECORPS) D'AURAC À L'ASSOCIATION PÔLE PIXEL – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

9 – ÉCHANGE FONCIER ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET LA VILLE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE BONNETERRE À VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demandes d'intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

10 – CONVENTION DE SERVITUDE SUR L'EMPRISE DU PARC VAILLANT-COUTURIER – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demandes d'intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

11 – CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET GRDF POUR UN TÈNEMENT SIS 27, RUE DU 8-MAI-1945 – Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demandes d'intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

12 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AUX FINS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DU GROUPE SCOLAIRE LAZARE-GOUJON SIS 50, RUE PIERRE-VOYANT – M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Monsieur Colliat, souhaitez-vous en dire un mot ?

M. Antoine COLLIAT.- Merci Monsieur le Maire.

Cette convention d'occupation temporaire vise à autoriser la société coopérative « Un, deux, toits soleil », structure d'investissement de l'association citoyenne « Toits en Transition » à installer des panneaux photovoltaïques d'une puissance de 73 kWc pour la production d'électricité qui sera injectée sur le réseau. Ces installations seront posées sur les toitures du groupe scolaire, maternelle et primaire, Lazare-Goujon.

En 2017, la Ville de Villeurbanne avait autorisé une première installation de même type plus modeste sur la toiture de l'école élémentaire Léon-Jouhaux et, en février 2020, le Conseil municipal avait autorisé « Un, deux, toits soleil » à réaliser une seconde installation sur la toiture des bâtiments service festivités au 15, rue Teillon. Or, après étude technique, il s'avère que la toiture nécessitait des renforcements pour supporter cette installation et la Ville a proposé un autre bâtiment, en l'occurrence le groupe scolaire Lazare-Goujon.

Je voulais simplement ajouter que la ville de Villeurbanne dispose d'un nombre non négligeable de toitures qui peuvent être valorisées. Au cours du mandat, nous avons le projet que notre collectivité investisse elle-même dans des installations pour valoriser directement son gisement et améliorer son bilan énergétique.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Colliat. J'ai deux demandes d'interventions. Pour le groupe Communistes et Républicains, Monsieur Cyril Hauland-Gronneberg ?

M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Ainsi qu'indiqué dans ce rapport présenté par Antoine Colliat, il est question d'une convention permettant l'installation de panneaux solaires sur le toit du groupe scolaire Lazare-Goujon aux fins de produire de l'énergie électrique destinée à la revente sur le réseau EDF par l'intermédiaire de la structure « Un, deux, toits soleil ».

On se souvient que, lors du Conseil municipal du 29 mars 2021 dernier, un vœu avait été présenté par notre adjoint à la transition énergétique contre le projet Hercule du fait que ce projet programmait le dépeçage et la privatisation partielle du groupe EDF avec ouverture au privé de certaines de ses activités, le renouvelable notamment.

Pour notre part, nous nous sommes résolument opposés à ce projet de privatisation déguisée de l'opérateur historique du fait que nous considérons que l'énergie est un bien commun qui ne peut pas être la propriété de grands groupes privés si l'on veut que chacun ait accès à la production d'énergie dans le cadre d'un vrai service public rénové avec le maintien d'EDF comme groupe intégré à 100 % public.

Si notre groupe Communistes et Républicains est favorable à la production d'énergie renouvelable dans le cadre d'un mix énergétique allant dans le sens d'une économie décarbonée, en revanche, nous sommes résolument opposés à la revente d'énergie, future renouvelable, à EDF par un opérateur privé dans l'unique but de faire du profit.

Cela étant dit, nous avons été sensibles à certains arguments développés notamment lors des échanges que nous avons pu avoir avec Antoine Colliat en réunion de la commission du développement urbain, du cadre de vie et de la transition écologique du 18 mai dernier, affirmant, d'une part, que cette convention était portée par une démarche citoyenne au travers d'une SAS sous forme coopérative dont le but premier n'était pas de faire de la production photovoltaïque un « business rentable » mais bien de participer à la transition énergétique ; d'autre part, que la volonté affichée de la Ville était que de telles opérations d'équipement de panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments publics soient portées à l'avenir en priorité directement par la Ville et sans l'intermédiaire d'un opérateur privé.

C'est pourquoi, après mûre réflexion au vu des arguments apportés, notre groupe se prononce finalement pour cette convention tout en restant vigilant sur le fait que de futures opérations de ce type se feront bien prioritairement sous l'égide de la Ville et partant du service public.

Enfin, nous émettons le vœu que les panneaux photovoltaïques utilisés soient de préférence d'origine européenne, de même que les filières de recyclage de ce matériel.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une intervention groupée du groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, du groupe Les Écologistes et du groupe Cercle Radical Villeurbannais, c'est Mme Thouvenot qui prend la parole.

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

La transition énergétique est l'un des trois axes marquants de notre programme municipal. Nous le savons, la question des ressources énergétiques est cruciale dans cette perspective.

Notre Conseil s'était engagé déjà à plusieurs reprises sur des délibérations, pas plus tard qu'il y a quelques minutes avec l'adhésion à la SPL OSER, mais l'un des leviers de la

transition énergétique se situe également au niveau de la production même de cette énergie en refusant le recours aux énergies fossiles, qu'elles soient utilisées pour les déplacements ou le chauffage ou converties en énergie électrique.

Les énergies renouvelables comme l'éolien, le photovoltaïque ou l'hydraulique sont une partie de réponse à cette quadrature du cercle. L'exploitation de l'énergie solaire semble particulièrement adaptée en milieu urbain. En effet, c'est une manière intéressante de valoriser l'utilisation de nos toits d'immeubles, un espace étonnamment sous-exploité alors qu'il est soumis chaque jour au rayonnement solaire.

Villeurbanne expérimente déjà le recouvrement de ses toits d'école avec des panneaux photovoltaïques et notamment celui de l'école Léon-Jouhaux et maintenant Lazare-Goujon. L'électricité ainsi produite est réinjectée dans le réseau électrique général et permettra aux Villeurbannais de profiter au moins partiellement d'une électricité propre et produite localement.

Villeurbanne encourage les circuits courts sans prétendre court-circuiter notre modèle énergétique historique, véritable bien commun national, mais bien de le compléter en expérimentant une approche décentralisée et démocratique, et l'intérêt principal de cette délibération, c'est qu'il est porté par des citoyennes et des citoyens réunis dans une coopérative, qui militent à la fois pour des énergies ni atomiques ni carbonées mais qui questionnent aussi notre rapport à l'exploitation des ressources et de leur profitabilité.

Le modèle coopératif privilégie l'investissement des bénéficiaires, le réinvestissement des bénéficiaires qui alimentent un modèle économique vertueux et décidé collectivement. En plus de sensibiliser les citoyens à l'emploi d'énergies renouvelables, nous leur offrons une opportunité de prendre la main sur l'électricité qu'ils consomment.

Villeurbanne dispose de ressources insoupçonnées, près de la moitié du patrimoine bâti de la ville est constituée d'écoles. Forts de ces expérimentations, nous continuerons à poursuivre l'installation de panneaux sur ces lieux et, à terme, en assumer directement l'installation et l'exploitation.

La priorisation sera donnée aux groupes scolaires, ce n'est pas anodin car ces installations doivent aussi avoir une portée éducative pour les générations en devenir.

M. LE MAIRE.- Merci. Je me félicite que le travail en commission permette à chacune et à chacun de voir ses positions évoluer, et en tout cas d'éviter de tomber dans des positions nationales pour bien faire en sorte que notre Conseil municipal se prononce sur des enjeux locaux qui concernent les Villeurbannaises et les Villeurbannais. Je trouve que ce travail est réussi. Je ne doute pas que nous saurons le mobiliser sur d'autres sujets que nous avons devant nous.

Monsieur Vince ?

M. Jacques VINCE.- En tant que sociétaires de la SAS, M. Quiquerez, Mme Vessiller, Mme Khelifi et moi-même ne prendrons pas part au vote.

M. LE MAIRE.- M. Garabedian également ?

Mme Morgane GUILLAS.- De même me concernant.

M. LE MAIRE.- On va laisser le service des assemblées vérifier cela. Je vais demander à toutes celles et ceux qui se déportent de lever la main, on pourra repérer vos noms.

- Adopté à l'unanimité (6 NPPV) -

13 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 – DOSSIERS COMPLÉMENTAIRES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) – TARIFS 2022 – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

15 – CONVENTION TRIPARTITE MÉTROPOLE / JCDECAUX / VILLE VILLEURBANNE POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE MOBILIERS URBAINS – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Les Écologistes, M. Antoine Colliat ?

M. Antoine COLLIAT.- Mon intervention au nom du groupe Les Écologistes sera essentiellement technique. Concernant le projet de convention entre la Métropole, JCDecaux et la Ville de Villeurbanne, nous souhaitons attirer l'attention sur la question de la durée de l'éclairage.

Les abribus seront alimentés en électricité par le réseau de l'éclairage public afin d'éviter l'installation d'un compteur et d'ouvrir un nouveau contrat. Or, l'éclairage public fonctionne toute la nuit puisqu'il n'y a pas ou très peu d'extinction nocturne dans les villes comme Villeurbanne. Abribus et panneaux publicitaires liés seront donc éclairés inutilement toute la nuit.

Pour parer ce problème, nous suggérons que Decaux intègre dans la partie technique dont il assure la maintenance une horloge permettant au moins de couper l'électricité dans les abribus en dehors des périodes de fonctionnement des lignes et de respecter le règlement local de publicité.

Par ailleurs, il conviendrait d'être vigilant sur la réactualisation des frais de consommation d'électricité versés par JCDecaux à la Ville, une réactualisation annuelle pourrait engendrer un manque à gagner en cas de hausse impactant le prix du kilowattheure en cours d'année.

Au-delà de ces deux aspects techniques, il y a ce qui apparaît aujourd'hui encore malheureusement comme une utopie que nos collectivités et le réseau des transports publics s'émancipent un jour des régies publicitaires pour abriter et informer les usagers des transports en commun.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot, vous souhaitez dire un mot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Ce travail est conduit en ce moment par la Métropole dans les négociations avec la société JCDecaux et avec le règlement local de publicité sur lequel nous avons débattu au mois de mars et sur lequel nous serons amenés à intervenir de nouveau dans le courant de l'automne, avant son approbation pour juillet 2022.

C'est bien dans ce cadre que la question de l'extinction à la fois des panneaux publicitaires mais aussi des enseignes viendra se travailler. Je ne manquerai pas de faire remonter vos suggestions à la Métropole mais, comme vous l'avez souligné, il y a des enjeux économiques extrêmement importants dans ces renégociations.

M. LE MAIRE.- Merci. Je soumetts donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 - MODALITÉS D'ORGANISATION DU PROJET « VILLEURBANNE CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE 2022 » – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Monsieur Frioux ?

M. Stéphane FRIOUX.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Dans un an, le 31 mai 2022, nos services culturels, notre service jeunesse et des dizaines de jeunes de notre ville et leur entourage seront fébriles. En effet, nous serons dans la dernière ligne droite, le compte à rebours sera lancé avant le démarrage de la grande fête de la Feysine qui sera le point d'orgue de l'année « Capitale française de la culture ».

Notre Conseil du 29 mars se tenait la veille de la communication du nom de la collectivité lauréate du premier concours « Capitale française de la culture ». Je me souviens encore des paroles de soutien et d'espoir que certains d'entre vous ont prononcées à l'occasion de leur intervention, tels Jacques Vince et Julien Ravello.

La délibération qui vous est proposée vise aujourd'hui à favoriser la mise en œuvre du grand projet « Place aux jeunes » monté, comme vous le savez, dans une temporalité extrêmement contrainte, avec en outre des restrictions sanitaires qui n'ont pas permis autant de concertation que nous l'aurions souhaité.

Désormais, nous savons que tout le monde pourra en profiter dans quelques mois et, d'ores et déjà, notre jeunesse est invitée à se porter candidate pour l'organisation de cette grande fête que j'évoquais à l'instant.

Les médias ont beaucoup évoqué le million d'euros qui nous a été attribué, à savoir 500 000 € du ministère de la Culture et 500 000 € de la Caisse des dépôts et consignations pour des conventions que nous devons voter. Pour obtenir ce million, il fallait évidemment présenter un budget supérieur. Nous avons pu le faire grâce à votre soutien, Monsieur le Maire, dans une période délicate puisqu'il fallait anticiper sur la finalisation du plan de mandat en ce qui concerne le volet culturel de notre projet

municipal. Nous y reviendrons certainement dans les prochains Conseils à travers le recrutement de personnel dédié à la médiation culturelle.

Nous avons également intégré le budget du festival des Invites en considérant qu'il marquerait une sorte d'avant-première pour l'année 2022, invitant à retrouver l'art et le spectacle en espace public.

Le président de la Métropole de Lyon nous a promis une aide de 300 000 € et nous espérons que la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui connaît la valeur de nos équipements et compagnies, évoquons par exemple le TNP ou l'Institut d'art contemporain, jouera son rôle pour accompagner cette première édition de « Capitale française de la culture ».

Un certain nombre de partenaires de la vie urbaine et économique de notre territoire ont dès février-mars accepté de s'engager sur des promesses de mécénat. Précisons, chers collègues, que nous n'avons pas approché les grands opérateurs qui font, contre notre gré, de notre territoire une capitale française de la 5G pour être en phase avec les dernières actualités. Il nous faut désormais passer à l'étape de concrétisation de ces premières promesses et aller au-delà de ces acteurs locaux afin de faire rayonner le titre au niveau national et d'offrir une exposition médiatique à cette année qui va certainement contribuer à changer l'image de notre ville.

Avec ses 50 % d'habitants de moins de 30 ans, son dynamisme démographique, Villeurbanne, capitale française de la culture, va braquer les projecteurs sur un territoire représentatif de la France de ce début du XXIe siècle. Sa programmation avec, par exemple, plus de 30 festivals en 16 mois, est également pensée en fonction des trois grandes orientations transversales de notre politique municipale :

- la transition écologique : nos étés caniculaires en illustrent la nécessité ;
- la transition vers plus de démocratie locale en faisant confiance à l'intelligence collective ;
- l'objectif d'une société de l'inclusion de toutes les cultures, de tous les individus.

Chers collègues, au nom de toutes celles et tous ceux qui feront la génération 2022 de la politique culturelle de notre ville et seront ses ambassadrices et ambassadeurs, je vous remercie par avance de bien vouloir voter unanimement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux.

J'ai trois demandes d'intervention. La première est une demande d'intervention collective entre les groupes Socialistes et Citoyens.nes Villeurbannais.e.s, le groupe Les Écologistes, le groupe Cercle Radical et Place Publique. Pour le groupe Communistes ?

M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.- Nous avons une intervention conjointe avec le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble.

M. LE MAIRE.- Enfin, nous aurons une intervention du groupe Villeurbanne Progressiste.

La parole est à Katia Buisson pour les groupes que j'ai nommés.

Mme Katia BUISSON.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, chers collègues,

Le titre obtenu par notre ville le 30 mars dernier l'a été en fonction d'un projet politique

fort basé sur une vision de la culture comme étant un vecteur d'éducation, d'émancipation et de cohésion. Sa force est d'avoir su mobiliser tous les acteurs du territoire afin qu'ils déclinent dans leur champ d'intervention respectif cette priorité dans leurs projets : la jeunesse.

La qualité de ce projet est également le fruit d'un héritage que l'on doit aux municipalités précédentes qui ont accompagné la créativité et l'audace dans des domaines comme l'art contemporain, les nouvelles esthétiques musicales ou encore les arts de la rue.

Ce titre met Villeurbanne au cœur de la politique culturelle de la Métropole, de la Région et, par-delà, de notre pays. Notre ville sera observée. Gageons que notre expérience en matière d'éducation artistique et culturelle soit une source d'émulation et d'inspiration et qu'elle amplifie le rayonnement de notre ville.

Ce projet nous montre que même dans un contexte difficile qui dure et qui frappe tout particulièrement les acteurs culturels et notre jeunesse, il est possible d'avancer et d'améliorer le lien social par la culture. Notre slogan « Place aux jeunes » n'est pas une simple invocation, il doit être une boussole dans la mise en œuvre des politiques culturelles.

Être désignée première capitale française de la culture est pour Villeurbanne, sa population, ses acteurs culturels, un grand honneur mais aussi une responsabilité.

Choisir notre jeunesse, c'est choisir notre avenir. C'est choisir d'assurer la transmission de nos richesses culturelles. C'est choisir une culture inclusive exigeante et populaire. C'est assurer un avenir à notre patrimoine dont toute sa diversité et notre patrimoine est grand, il va au-delà de l'écrin architectural des Gratte-Ciel.

Parmi les nombreuses actions prévues, les 22 balades patrimoniales viendront mettre en valeur ce qui nous unit.

La convention qui nous est proposée aujourd'hui permettra de faciliter la mise en œuvre de ce programme événementiel sans précédent. Alors, chers collègues, réjouissons-nous. Réjouissons-nous du fait que des partenaires soutiennent ce beau projet. Nous savons que face à un si beau défi, nous avons besoin de toutes les énergies. Parce que la culture est faite d'échanges entre différents mondes et qu'elle n'appartient à personne, elle est universelle.

Le mécénat est généralisé depuis presque vingt ans pour tous les plus grands musées et les règles en la matière sont assez claires : le soutien qu'il apporte est nécessairement sans contrepartie directe. Alors, c'est en étant fidèle à l'histoire de Villeurbanne qui est celle de 2 000 ans d'esprit d'indépendance que nous, les groupes Socialistes et Citoyens.nes Villeurbannais.e.s, Les Écologistes, Cercle Radical et Place Publique voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Communistes et Républicains et le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, j'ai une intervention d'Agathe Fort.

Mme Agathe FORT.- Merci Monsieur le Maire.

Il y a un peu plus d'un an le *Huffington Post* titrait : « Avec le confinement, Netflix

engrange un nombre record de nouveaux abonnés ». Peut-être, chers collègues, avez-vous comme 6,7 millions de Français un abonnement à ce site. Depuis plusieurs années, on assiste à la croissance exponentielle de ces plateformes numériques. Netflix est une forme de culture populaire qu'il ne faut pas critiquer de principe mais, face à la progression de cette culture de masse homogène et standardisée, autant destinée à proposer des contenus qu'à faire du profit, comment reprendre la main pour que culture rime à nouveau avec réflexion, compréhension, diversité ?

Si de plus en plus de personnes accèdent à la culture numérisée, beaucoup d'autres sont exclues du reste de la production culturelle. Pour vous en donner un exemple frappant, seulement 25 % des ouvriers et ouvrières de notre pays vont au musée au moins une fois dans l'année contre 60 % des cadres. On sait aussi que beaucoup de quartiers ne contiennent pas d'équipements culturels.

Dans ce cas, comment faire en sorte que chacun et chacune ait accès à de la culture ? Nous pensons que la culture doit être populaire, qu'elle doit partir et s'adresser à tout le monde, qu'elle doit participer à l'éducation populaire. Rendons tout ambulant : bibliothèques, théâtres, centres culturels, musées, expositions, tous ces équipements, toutes les équipes qui y travaillent pourront se rendre dans les quartiers villeurbannais à la rencontre des habitants et habitantes.

C'est d'ailleurs ce qui est prévu avec le projet du Petit Théâtre Ambulant par le TNP et le Komplex Kapharnaüm. Nous pourrions aussi, pourquoi pas, jumeler nos établissements scolaires avec des établissements culturels pour encourager nos enfants à développer leur curiosité et à avoir des pratiques artistiques collectives dès le plus jeune âge. Nous voulons redonner du sens à une jeunesse parfois désœuvrée, donner un égal accès à la culture, créer des liens entre les générations, entre les quartiers, entre les habitants et habitantes.

Nos dispositifs « Capitale de la culture » seront d'autant plus intéressants que les gens pourront participer à leur élaboration. Nous avons vu que cela était prévu et nous pensons que c'est une bonne chose que l'expression de tous et toutes puis se retrouver dans les actions culturelles à venir.

La production participative de la culture fait partie de nos objectifs de transition démocratique, tout comme l'accroissement des droits culturels. Sortons du carcan de la culture dominante et promouvons la diversité des formes de culture pour faire tomber les préjugés culturels, car c'est aussi ça le pouvoir de la culture, elle est un vecteur de lutte contre les discriminations.

Vous savez que ce sujet me touche tout particulièrement. Nous croyons profondément que la diversité culturelle, l'expression culturelle dans tous les quartiers et pas simplement au centre-ville, peuvent aider à l'égalité entre les citoyens et citoyennes. Les discriminations peuvent être mises au jour, reconnues puis dénoncées grâce à la culture, et elle peut aussi transformer le regard et changer ce qui était des discriminations culturelles en richesse et en diversité culturelle.

La culture, par tout ce qu'elle nous apporte, doit absolument être considérée comme un bien commun, comme faisant partie de notre patrimoine public, elle ne doit pas être privatisée, servir les intérêts privés, au risque de se retrouver dévoyée par des mécènes

privés qui se servent de la culture pour défiscaliser leurs impôts. Rappelons que chaque don est en réalité payé par l'État et l'argent public à hauteur de 60 % voire 66 % dans certains cas.

Ce système libéral fait rupture avec l'égalité que nous souhaitons car il dirige l'argent public au bon vouloir du privé. Nous lui préférons toujours un financement public payé par les impôts des entreprises et des particuliers. Les affaires de l'esprit doivent être libérées de l'esprit des affaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais d'abord tout de suite rassurer Stéphane Frioux qui invitait le Conseil municipal à voter à l'unanimité, nous voterons bien évidemment, je pense qu'il y aura unanimité sur cette délibération comme on peut l'imaginer.

Évidemment, nous avons tous salué avec une immense joie la décision qui a été prise. J'en ai parlé avec l'adjoint à la culture à l'issue du dernier Conseil municipal du mois de mars, il y avait effectivement un petit suspens avec d'autres villes, il se murmurait que d'autres pouvaient être lauréates. Le lendemain, la joie n'en était que plus grande.

À titre personnel, vous comprendrez, Monsieur le Maire, que compte tenu des fonctions qui ont été les miennes ces dernières années, j'ai en plus une satisfaction toute personnelle. Je dois d'abord vous remercier de vous être porté candidat à ce prix puisque ce n'était pas une obligation ; même si c'était une initiative du ministère de la Culture, il fallait ensuite se porter candidat. C'est une décision politique que vous avez prise et on ne peut que la saluer.

Je sais que ce n'est pas de coutume de remercier les services au sein d'un Conseil municipal mais je peux quand même me permettre de saluer l'action qu'a eue Bernard Sevaux, j'imagine l'énergie qu'il a pu y mettre quand il a eu cette commande avec son équipe pour que ce résultat puisse être possible.

Au-delà de la satisfaction unanime et générale qu'on a pu avoir, c'est ce dossier maintenant qui va être concrétisé et il pose un certain nombre de questions. M. l'adjoint les a pointées puisque le ministère de la Culture et la Caisse des dépôts abondent à hauteur de 500 000 € chacun et que l'ensemble du projet a évidemment un coût. Il a un coût et j'imagine que, comme tout coût en termes de fonctionnement, il est pérenne puisqu'on parle de l'année 2022, bien évidemment, mais c'est un projet qui va s'étendre sur plusieurs années. On sait très bien qu'en termes d'investissement et après en termes de fonctionnement, chaque année, il faut abonder, et ce sera à la Ville d'apporter les financements.

Je ne vous demande pas de nous apporter des réponses très précises aujourd'hui, c'est bien évidemment trop tôt, mais il y a quand même un certain nombre de choses qui me paraissent très ambitieuses, évidemment très appréciables sur l'aspect créativité, sur le fait de prolonger l'enseignement artistique à l'école qui avait déjà été amorcé. Il y a quand même des projets qui nécessiteront sans doute qu'on y revienne, et notamment les

débats budgétaires futurs nous permettront de reparler de ces questions. Je pense notamment aux « Mini-Mix » qui vont se mettre en place dès la rentrée prochaine dans quatorze groupes solaires si ma mémoire est bonne et, à terme, sur l'ensemble des vingt-six groupes scolaires de la ville.

En ce qui concerne donc le grand Charivari, nous avons eu deux petits Charivari, si je puis dire, précédemment, qui ont servi de tour de chauffe, on a quand même maintenant l'expertise et le savoir-faire, mais ce grand Charivari aura un coût aussi, il ne faudrait pas que celui-ci soit au niveau in fine des Invites. Je rappelle que le caractère bisannuel des Invites nous avait permis de dégager des marges pour pouvoir assurer d'autres actions.

Vous nous apporterez les réponses en temps voulu, vous ne les avez pas encore et, d'ailleurs, dans votre propos, on vit un peu dans l'espoir : le Conseil régional, on ne sait pas ce qu'il en sera de la future majorité et de la future politique régionale.

En ce qui concerne le mécénat, au vu de l'intervention que je viens d'entendre, vous allez peut-être avoir des problèmes avec votre majorité pour valider cette idée. On ne peut que l'encourager puisque, je le précise quand même pour ceux qui ne sont pas au courant, lors des dernières Invites, si nous n'avions pas eu le mécénat, nous n'aurions pas pu programmer Royal de Luxe. Cela fait partie des programmations qui n'ont pu exister que parce que, contrairement à ce qu'a dit Madame l'Adjointe, des entreprises sont très intéressées par ce type de financement.

Vous aurez besoin là encore du concours du mécénat mais un savoir-faire s'est déjà développé dans cette ville en la matière pour aller collecter, si je puis dire, j'imagine bien sûr qu'il sera à nouveau à l'œuvre.

Au-delà, compte tenu de vos ambitions, plusieurs questions se poseront au niveau de la création : quelle place sera faite à l'émergence et à la création locale dans le projet à venir ? Plus globalement, est-ce que cela amènera à terme (c'est encore une question pour laquelle je ne vous demande pas une réponse immédiate) une remise en cause, en tout cas une révision du financement ou de la participation de la Ville au financement des grands équipements, des grandes structures qui sont sur notre territoire et qui sont labellisés, qui coûtent quand même beaucoup sans qu'ils soient non plus budgétivores. Si je prends l'exemple du TNP, de mémoire, la participation de la Ville représente à peu près un quart du total de la subvention publique, ce qui est dans la moyenne des villes qui financent un CDN sur leur territoire, mais juste dans la moyenne, d'autres villes font beaucoup plus. À Saint-Étienne, par exemple, c'est un tiers de la subvention publique qui vient non pas de la Ville mais de l'Agglo.

J'ai cité le TNP mais il existe d'autres institutions culturelles labellisées sur notre territoire, l'IAC, l'École de musique, les Ateliers Frappaz bien évidemment. Est-ce qu'à terme le projet aura une incidence sur le financement des équipements publics ? Est-ce que vous envisagez de revoir tout cela ? Votre fonction, par ailleurs, de vice-président à la Métropole en charge de la culture peut vous permettre d'avoir une vision différente.

Ce sont des questions qui se posent de manière légitime, me semble-t-il, au-delà de la satisfaction globale et de la fierté qu'on a pu tous tirer de cette magnifique victoire. Les réponses, j'imagine, seront apportées, mais si elles vont dans le sens de la création et dans le sens d'une plus grande participation des habitants, nous n'aurons que grand

plaisir à les soutenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier. Monsieur Frioux, souhaitez-vous dire un mot ?

M. Stéphane FRIOUX.- Ce sera très rapide, Monsieur le Maire, juste pour remercier les collègues qui sont intervenus et rassurer M. Chabrier sur le festival de la Feyssine qui sera plus qu'un Charivari, qui est un moment exceptionnel, qui n'aura lieu qu'en 2022, évidemment, et qui ne sera pas pérennisé avec un budget de l'ordre de celui des Invites.

Je le rassure également sur le fait que ce projet a été construit en partenariat avec la quinzaine de grands équipements publics ou associatifs que nous finançons et que vous connaissez. C'est pour cette raison que le temps a été extrêmement serré en quelques mois puisque ce n'est pas un projet purement municipal mais un projet à l'échelle d'une ville, avec tous ces équipements que nous remercions encore une fois, puisque les circonstances sanitaires ne nous permettaient pas vraiment de partager le titre en grande pompe avec eux cette année.

Il n'est pas du tout question de remettre en cause leur financement, loin de là, puisque c'est aussi grâce à eux et à la qualité de leur programmation, de leur existence, de leur labellisation que nous pouvons avoir ce titre.

Comme Katia Buisson le signalait, il y a un héritage dans cette ville et même nationalement, c'est aussi le moment, en ce dernier jour de mai 2021, de faire référence à toute la politique développée depuis le 10 mai 1981 pour développer la culture dans nos belles cités et provinces françaises.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux.

Permettez-moi un mot complémentaire au regard de l'importance de l'intervention de M. Chabrier. Je m'associe à Stéphane Frioux et aux propos de M. Chabrier mais aussi de Katia Buisson pour remercier bien sûr les équipes de la Ville qui se sont mobilisées sur un temps extrêmement court et dans des conditions difficiles pour faire en sorte de pouvoir être labellisé « Capitale française de la culture ». Et bien sûr, comme Katia Buisson, j'associe l'ensemble des équipes municipales précédentes à cette victoire et je l'ai fait à de nombreuses reprises dans mes interviews. Il ne s'agit pas d'imaginer qu'en cinq mois nous avons construit une politique culturelle qui a pu mériter le label « Capitale française de la culture », nous nous inscrivons dans ce que nous avons dit assez tôt lors de notre prise de fonction, dans une forme d'héritage que nous respectons mais que nous ne nous interdisons pas non plus de faire évoluer et de modifier.

Je voudrais aussi indiquer que cette victoire, c'est celle de l'ensemble des acteurs culturels présents sur ce territoire puisque, dès le 30 octobre, ils ont eu presque le grain de folie d'accepter de se mettre au travail avec nous, sous la houlette de Bernard Sevaux, pour faire une proposition de réponse à la hauteur des attentes du jury. Sans eux, notre candidature aurait eu peu de sens.

Cela me permet également d'indiquer que si notre candidature a été retenue, elle l'a été aussi parce que de nombreux maires de la métropole nous ont soutenus, dont celui de Lyon mais aussi de Vaulx-en-Velin, de Saint-Priest ou de Rillieux, et nous avons bien en

tête d'en faire un événement au service des métropolitains.

Si jamais cela donnait des idées à d'autres villes, non pas d'être capitales françaises de la culture, le label ne nous appartient pas, mais en tout état de cause, dans les échanges que nous avons eus avec le président de la Métropole qui a soutenu cette candidature à hauteur de 300 000 € si nous gagnions, nous avons aussi en tête la possibilité de proposer aux conférences territoriales des maires chaque année une aide particulière sur des projets culturels à destination de la jeunesse, pour faire en sorte que nous soyons dans une sorte de continuité sur le territoire métropolitain et qu'il n'y ait pas que Villeurbanne qui en profite.

Sur la question des moyens, il ne sera pas compliqué de rendre des comptes régulièrement à notre assemblée puisque le dossier au niveau du ministère était extrêmement exigeant, il fallait présenter un budget très détaillé, et vous avez raison, Monsieur Chabrier, de noter qu'il nous faudra préciser à un moment ce qui relève de dépenses exceptionnelles et ce qui relève du récurrent, puisqu'il y avait une obligation de récurrence et que, pour l'instant, la seule récurrence que nous avons identifiée est celle des « Mini-Mix » qui est parfaitement chiffrée, et nous reviendrons dans le cadre de la décision modificative à venir sur les créations de postes qui sont nécessaires.

Pour les autres, je veux bien partager l'optimisme de M. Frioux qui dit qu'aucun de ces projets ne sera ensuite remis en place, mais je nous laisse un peu de temps collectivement, au cas où nous rencontrions un certain nombre de succès, parce que je suis sûr que M. Chabrier ne pourra pas m'en vouloir de penser que si, collectivement, nous arrivons à ramener le budget de la culture à celui qu'il était avant les mesures qui nous ont amenés à le diminuer et à biennialiser les Invites, je ne serais pas de ceux que cela offusquerait puisque je pense que la culture est un budget aussi important que celui de l'éducation en matière d'investissement pour l'avenir. Nous prendrons ces décisions ensemble.

Concernant le mécénat, pas d'inquiétude, il est déjà en place. Certes, nous n'avons pas demandé à Mme Agathe Fort de conduire les négociations, et vous comprendrez pourquoi. Tant que la loi ne se met pas en place pour aller vers cet horizon qu'elle dessine, nous préférons nous en occuper, mais je crois que je peux partager avec elle l'intention politique qui est derrière le fait de ne pas laisser les acteurs de la culture dans une forme de dépendance aux acteurs privés. Pour autant, la loi étant ce qu'elle est, aujourd'hui, nous sommes allés les solliciter, ils ont répondu très favorablement et nous continuerons pour être à la hauteur de l'événement que nous souhaitons proposer aux Villeurbannaises et Villeurbannais.

Nous souhaitons que ce moment soit un moment exceptionnel pour toutes et tous, Villeurbannaises et Villeurbannais, pas simplement ceux qui sont habitués aux événements culturels de Villeurbanne, mais bien d'aller à la rencontre d'un maximum de Villeurbannaises et de Villeurbannais et que ce label soit finalement la fête de toutes les Villeurbannaises et de tous les Villeurbannais. Nous aurons pour cela besoin de moyens complémentaires que nous irons chercher sur les questions du mécénat, puisque le budget a été présenté sur les efforts de la Ville et il ne bougera pas sur ce point, ce seront des compléments que nous irons obtenir.

Merci en tout cas pour l'ensemble des interventions qui montrent votre attachement à

notre ville, à sa culture et à son rayonnement. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Le souhait de M. Frioux est exaucé, cette délibération est adoptée à l'unanimité, nous vous en remercions.

17 – INDEMNITÉ DE FONCTIONS ITINÉRANTES – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA PRIME DE FIN D'ANNÉE – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 – FORFAIT MOBILITÉS DURABLES – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention, souhaitez-vous en dire un mot avant, Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Oui, je vais dire un petit mot pour introduire le débat avant l'intervention.

Cette délibération présente la mise en place d'un nouveau dispositif réglementaire très attendu, datant de décembre 2020, qui concerne le forfait mobilités durables. Il s'agit de prendre partiellement en charge les frais correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail pour favoriser les déplacements en transports en commun, à vélo ou en covoiturage.

L'élément nouveau est la prise en charge des déplacements à vélo ou en covoiturage puisque les remboursements partiels des titres de transport sont déjà à l'œuvre depuis plusieurs années.

Malheureusement, ce nouveau dispositif n'est pas cumulable avec le remboursement des titres de transport, il faut donc choisir entre le métro et le vélo.

Le forfait mobilités durables fait partie d'un plan d'action plus large, le plan mobilité de l'administration qui est en cours d'élaboration et qui sera présenté dans un prochain Conseil municipal, probablement en novembre. Il s'agit de développer des actions co-construites avec les personnels municipaux pour favoriser leurs déplacements à pied, à vélo ou en transports en commun. Nous serons donc amenés à vous présenter plus en détail d'ici la fin de cette année ce plan d'action.

Je suis à l'écoute de l'intervention qui va suivre.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Les Écologistes, c'est Pauline Schlosser qui prend la parole.

Mme Pauline SCHLOSSER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nos modes de déplacement et leur évolution occupent une part essentielle de la lutte contre le dérèglement climatique mais aussi dans l'amélioration du cadre de vie des Villeurbannais tel que le montre le retour d'expérience sur l'avenue Henri-Barbusse et les apaisements des abords des écoles, par exemple.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Villeurbanne s'engage fortement dans le changement des pratiques de mobilité à travers différents leviers, l'objectif principal étant de favoriser les alternatives à la voiture individuelle. La Ville de Villeurbanne a mis en place, dans le cadre de son plan de déplacement d'administration (PDA) des actions dont, Monsieur Gluck, nous reparlerons plus tard, pour favoriser le covoiturage, la mise à disposition de vélos de service aux agents qui le demandent.

La loi d'orientation des mobilités votée en 2019 et mise en application le 1^{er} mai 2020 prévoit le remplacement de l'indemnité kilométrique vélo par ce qu'on appelle le forfait mobilités durables qui s'applique maintenant à la fonction publique bien que facultatif. La Ville de Villeurbanne a fait le choix de mettre en application ce forfait pour tous ses agents. Cette compensation financière permet à celles et ceux qui en font le choix de couvrir une partie de leurs frais d'achat et d'entretien. Elle constitue surtout une forme de reconnaissance à la fois de leur engagement mais aussi du bienfait de cette pratique.

La délibération porte sur cette mise en application. Notre groupe se félicite de cette décision qui permet aux agents de préserver leur santé et de faire des économies en réduisant leur budget de déplacement. Rappelons que les déplacements à vélo ne souffrent pas des embouteillages et garantissent une meilleure ponctualité. Le devoir de la collectivité est de favoriser la pratique de ses agents pour susciter, par l'exemple, le développement des mobilités actives.

La prochaine étape sera de travailler sur la mise à disposition de stationnements sécurisés qui sont très attendus, entre autres par les détenteurs de vélos à assistance électrique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gluck, cela n'appelle pas forcément de réponse de votre part ? Très bien, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 – CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT POUR LE RECRUTEMENT ET LE FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DU COMMISSARIAT DE VILLEURBANNE – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. M. Crombecque voulait en dire un mot ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Même s'il n'y a pas d'intervention de la part des membres du Conseil municipal, permettez-moi juste une incise pédagogique destinée certes aux membres du Conseil municipal, au-delà à celles et ceux qui peuvent nous regarder et à l'ensemble de la population villeurbannaise sur un sujet d'importance.

Mathieu Garabédian, en introduction du Conseil municipal, disait sa fierté par rapport au rapport qu'il présentait. Je crois que là aussi, nous pouvons parler de fierté collective par rapport à ce rapport qui s'inscrit dans une politique globale cohérente fondée sur trois piliers : la prévention et la médiation, la tranquillisation de l'espace public et la réparation et le soutien aux victimes.

Il est proposé au Conseil municipal de voter en faveur de la mise en place d'une convention triennale entre l'État, la Ville de Villeurbanne et l'association VIFFIL SOS Femmes pour le recrutement et le financement d'un intervenant social au sein du commissariat de Villeurbanne, qui représente pour la Ville de Villeurbanne un investissement social de 32 000 € par an pour le financement de ce poste.

Le déploiement proposé pour cet intervenant social est novateur dans la mesure où il sera porté par l'association VIFFIL SOS Femmes qui conduit de nombreuses actions d'aide aux victimes, d'accueil des femmes victimes de violences, et s'inscrit dans une relation de proximité avec l'ensemble des partenaires de notre commune.

L'intervenant social sera, et c'est important, installé dans les locaux du commissariat de Villeurbanne afin d'assurer la prise en charge sociale des personnes concernées. Ses missions se déclinent autour de trois axes : l'accueil et l'analyse des besoins sociaux, le conseil et l'orientation vers des services adaptés à ces besoins, le relais vers les partenaires.

Il aura aussi pour mission d'accueillir et d'orienter les auteurs d'actes. Son intervention pourra être le résultat d'une sollicitation directe par une personne, d'une orientation par des services sociaux associatifs, par les services internes du commissariat ou par autosaisine. Je précise que l'accueil par l'intervenant social se fait dans un cadre confidentiel.

Le recrutement de cet intervenant sera réalisé par un comité de sélection composé d'un représentant de chacun des signataires. Il convient de souligner également la mise en place d'un comité de suivi qui examinera le bilan d'activité de l'intervenant social pour, le cas échéant, exprimer des préconisations pour améliorer son intervention.

Je remercie évidemment la direction de la prévention, médiation et sécurité pour son investissement dans la préparation de cette convention, il convient de saluer également le volontarisme de la commissaire de Villeurbanne sur ce dossier. Je pense que notre Ville peut s'enorgueillir de cette convention qui témoigne dans sa construction de la reconnaissance du formidable travail de l'association VIFFIL SOS Femmes sur notre territoire. Nous avons d'ailleurs pu, avec M. le Maire, échanger voici quelques jours avec la présidente, la directrice et des membres des équipes de l'association sur leur remarquable travail, les situations auxquelles elles étaient confrontées et la nécessité de créer les conditions d'un accueil et d'un accompagnement des victimes.

Il conviendra, au-delà du vote par le Conseil municipal, et j'espère que là aussi, comme pour « Villeurbanne capitale de la culture », il sera unanime, de diffuser l'information au sein des différentes structures de notre territoire pour que la présence de cet intervenant social soit connue afin que toutes celles et tous ceux qui en auraient besoin puissent faire appel à ses services.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Crombecque. Bien sûr, je m'associe à la qualité du travail qui a permis de réaliser cet engagement de notre équipe aussi rapidement, malgré des circonstances particulières. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

22 – PROGRAMMATION DES GROUPEMENTS DE COMMANDES RELATIFS À LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ENTRE LE CCAS ET LA VILLE DE VILLEURBANNE ET CONVENTION-CADRE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

23 – MESURES D'ACCOMPAGNEMENT APPLICABLES AUX COMMERÇANTS TITULAIRES D'UNE AUTORISATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE TERRASSE OU D'UN CAMION DE RESTAURATION (COVID-19) – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- J'ai une demande de prise de parole. Monsieur Paul Campy, souhaitez-vous en dire un mot ?

M. Paul CAMPY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'était un peu l'évidence même d'accompagner ces restaurateurs, et le principal levier qu'à la Ville, c'est l'exonération des droits de terrasse. On est très loin du saupoudrage puisqu'il s'agit d'une perte de recettes d'environ 120 000 €.

Bizarrement, je ne vais pas prendre la parole en tant qu'adjoint en charge du développement économique mais plutôt en tant qu'adjoint en charge des mobilités. J'espère que Mme Schlosser me pardonnera pour ce sujet, mais je voulais juste rappeler que le fait d'être exonéré de droits de terrasse n'exonère pas de faire la déclaration d'installation des terrasses. Nous constatons que certaines terrasses pullulent sans autorisation préalable. À ce jour, une cinquantaine de demandes ont été faites, une quinzaine sont à l'étude, mais je voulais insister à nouveau sur le fait que les commerçants doivent faire cette demande pour garantir le fait qu'on puisse passer avec une poussette, avec un fauteuil roulant sur les trottoirs de la ville.

Je répondrai éventuellement à l'intervention de mon collègue.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, Laure-Emmanuelle Pradelle.

Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour nous, pour les commerçants et pour les Villeurbannais et Villeurbannaises, les 3 mai, 19 mai, 9 juin et 30 juin sont le Carré d'Or du printemps 2021. Ils marquent, nous l'espérons, le retour vers la vie et la ville telle qu'on la connaît et telle qu'on l'aime. Premier confinement, couvre-feu local, deuxième confinement, couvre-feu national, troisième confinement, 18 heures, 19 heures, 21 heures, 23 heures, les petits commerçants et les restaurateurs ont déjà été très touchés.

Ce geste économique que nous votons ce soir, c'est un soutien aux restaurateurs, à leurs salariés et plus largement au travail local, au travail non délocalisable, et ce n'est pas négligeable. Pensez qu'en décembre 2018 Villeurbanne comptait 370 hôtels et restaurants.

Notre soutien financier marque donc un soutien à ce secteur mais ce que nous favorisons va bien au-delà de l'aspect économique. Avec cette délibération, nous votons pour une ville vivante, une ville des liens. Un quartier, ce n'est pas seulement un endroit où l'on habite, où l'on travaille, un quartier, c'est un espace de vie où se croisent et se rencontrent une foultitude de gens. Aider à l'installation des terrasses dans l'espace public, c'est créer pour les habitants des lieux de rencontre, des lieux pour se retrouver. Supprimer trois places de stationnement, c'est permettre à des centaines de personnes de manger ensemble, de boire un café, de partager de bons moments et, avec les mois que nous venons de passer où deux tiers des Français estiment désormais que la compagnie des autres leur manque parfois et où ceux et celles qui se déclarent les plus seuls sont aussi ceux et celles qui se déclarent les plus malheureux, nous devons jouer notre part pour briser ces solitudes et recréer du commun.

L'espace public n'est pas fait pour rester vide. C'est pourquoi nous votons pour une ville investie par les habitants, occupée par des projets locaux, par de la culture, les bars et restaurants sont aussi des lieux d'expression culturelle qui accueillent des expositions, des concerts, et vous le savez comme moi, ces bars sont même parfois les seuls débouchés pour certains artistes et musiciens.

Mercredi dernier, j'ai discuté avec le patron d'un bar restaurant à la Ferrandière, il a envie de programmer des concerts, des kermesses, une fête de quartier avec les associations, les collectifs d'habitants. Juste en face de son établissement, il y a un parc où il aimerait, si c'est possible, organiser ces événements. C'est un bel exemple d'initiative locale.

Nous souhaitons soutenir toute initiative qui permettrait d'occuper à nouveau l'espace public, créer de l'animation, par exemple par l'occupation temporaire ou non des terrasses, contre-terrasses, sur les trottoirs en vérifiant évidemment ce que nous a dit Paul Campy, que le passage des piétons et la terrasse soient conciliables, les dalles piétonnes, les voies piétonnes, les chaussées, les places, les squares, pour redonner vie à Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

24 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ESTIVAL DES PISCINES VILLEURBANAISES (COVID-19) – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

25 – MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS D'ACCUEIL DE LOISIRS (COVID-19) – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

26 – EXONÉRATION DES LOYERS AUX ASSOCIATIONS UTILISATRICES DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (COVID-19) – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

27 – REMISE GRACIEUSE DE DETTES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET POUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

28 – CONVENTION RELATIVE AU CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE DES COMMUNES DE BRON ET DE VILLEURBANNE 2021-2026 – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- J'ai une intervention groupée sur ce rapport et le suivant. Madame Agathe Fort, souhaitez-vous en dire un mot ?

Mme Agathe FORT.- Oui, je veux bien, Monsieur le Maire, merci.

Ce renouvellement de convention relative au conseil local en santé mentale (CLSM) est particulièrement important dans ce contexte de crise sanitaire dans lequel la santé mentale de nos concitoyens et concitoyennes a été mise à rude épreuve.

En lien étroit avec le centre hospitalier le Vinatier, Villeurbanne anime ce conseil local qui permet de croiser les pratiques et échanger les savoir-faire, de monter en compétences collectivement. Nous avons la chance d'être un territoire riche en structures et dispositifs autour de la santé mentale, je me réjouis donc du recrutement d'une coordinatrice, dont le poste est en grande partie financé par l'Agence régionale de santé, afin de coordonner les actions, d'être sûr qu'aucun habitant ou aucune habitante n'est oublié par ces structures, et de continuer à améliorer nos pratiques en santé mentale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Socialistes et Citoyens.nes Villeurbannais.e.s. Quand je dis qu'elle est groupée, ce n'est pas plusieurs groupes, c'est sur deux délibérations.

M. Stéphane FRIOUX.- Monsieur le Maire, merci. Il s'agit d'une intervention relative au rapport 104 plus particulièrement.

Madame l'Adjointe, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole au nom du groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s pour soutenir ce rapport sur la convention relative au conseil local en santé mentale mais également tout particulièrement en tant qu'adjoint aux universités et à la vie étudiante.

À ce titre, j'ai été sensible dès l'automne dernier à la détresse psychologique de nos étudiants et étudiantes victimes de leur isolement et de leur précarisation. Depuis le début de ce mandat, la vie étudiante est très loin de la représentation festive qu'en a l'imaginaire collectif. Au contraire, le climat particulièrement anxiogène dans lequel ont évolué ces jeunes a clairement créé ou aggravé des difficultés psychologiques et, parfois, c'est suivi de graves conséquences.

J'ai pu visiter le service universitaire de santé de La Doua avec M. le Maire et notre collègue Agathe Fort, et rencontrer le personnel qui accomplissait un remarquable travail. Plus généralement, l'épidémie de Covid-19 a mis notre système de santé à rude épreuve et nous en mesurons sans doute à peine les effets sur notre santé mentale. Il faut savoir que la psychiatrie a été historiquement le parent pauvre d'un système de santé lui-même fragile. Nous appelons de nos vœux au remboursement des consultations de psychologie, et ils ne sont pas nombreux les étudiants pouvant comprendre le fonctionnement du fameux chèque psy, ainsi qu'à la création massive de places en établissements médico-sociaux.

Par ailleurs, les politiques de santé publique se construisent au contact des acteurs de terrain, comme Agathe Fort vient de le souligner, afin d'établir un diagnostic médico-social le plus fin. Dans l'agglomération lyonnaise, et en particulier à Villeurbanne, nous sommes heureusement dans un territoire d'implication municipale forte ancienne au niveau de la politique de santé.

Nous voterons donc cette convention qui nous permet d'avoir un poste de coordinateur local en santé mentale pour Villeurbanne, en partenariat avec le centre hospitalier du Vinatier et grâce à l'Agence régionale de santé.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux. Contrairement aux indications que vous m'aviez données, il me semble qu'il y a une modification, c'est-à-dire que ce n'est pas une intervention groupée, M. Ali Mohamed Ahamada souhaitant intervenir sur le rapport suivant.

Je fais voter le rapport 104 sur la convention relative au conseil local en santé mentale.

- Adopté à l'unanimité -

29 – ADHÉSION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE À L'INSTITUT DE RECHERCHE COLLABORATIVE SUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ (RECAPPS) – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Madame Agathe Fort, je vous laisse introduire la délibération.

Mme Agathe FORT.- Je vous remercie Monsieur le Maire. Chers collègues,

Je vous encourage à voter positivement cette délibération concernant l'adhésion de Villeurbanne à l'institut de recherche collaborative sur l'activité physique et la promotion de la santé. En effet, il est primordial de soutenir la recherche en sciences humaines et sociales relative au sport et à la santé, particulièrement dans ce contexte sanitaire quand on sait les bienfaits que l'activité physique peut avoir sur la santé mentale.

Nous pourrions bénéficier de l'expertise de cet institut pour nos dispositifs comme le programme « En forme à Villeurbanne », en étant informés des dernières innovations et publications dans ce secteur afin de rester les plus pertinents dans nos actions. Nous pourrions également participer à des recherches collaboratives multisites novatrices, tout cela pour la modique somme de 100 €.

Continuons donc à faire du sport à Villeurbanne un vecteur de bonne santé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Une intervention du groupe Socialistes et Citoyens.nes Villeurbannais.e. Monsieur Ali Mohamed Ahamada ?

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En janvier 2020, Villeurbanne a été reconnue « Maison sport santé » par le ministère des Sports et de la Santé dans le cadre de la stratégie nationale Sport Santé. Cette reconnaissance affirme l'intérêt et la qualité du programme « En forme à Villeurbanne » tel qu'il existe en tant que réseau d'actions coordonnées.

Je profite de cette reconnaissance nationale pour remercier Agnès Thouvenot qui était adjointe à la santé de 2014 à 2020 et qui avait porté ce dispositif avec moi avec beaucoup d'énergie. Même si elle a changé de délégation, je tenais vraiment à lui rendre hommage parce qu'elle y a contribué. Je me rappelle qu'en 2018, quand il fallait vraiment convaincre des médecins pour démarrer le dispositif, Agnès a été vraiment présente. Nous étions partis à sept médecins et, aujourd'hui, nous sommes à une trentaine de médecins qui sont rentrés dans le dispositif. Demain, nous pouvons raisonnablement penser que nous pourrions travailler avec tous les médecins de la ville.

Je remercie également l'actuelle adjointe à la santé, Agathe Fort, parce que quand nous avons discuté de ce qu'elle pensait de ce dispositif, j'avais noté le mot qu'elle m'avait répété ce jour-là, elle m'avait dit : « Bien sûr, je vais le porter avec toi avec beaucoup de conviction. » Je la remercie d'avoir pris ce sujet à bras-le-corps.

Je remercie également Cristina Martineau, adjointe à la petite enfance et familles, personnes âgées et liens intergénérationnels, parce qu'elle a aussi porté avec nous ce dispositif.

Enfin, je remercie Sébastien Chataing, conseiller municipal délégué à l'activité physique et la santé, qui se mobilise aussi pour porter ces dispositifs à plusieurs voix.

Nous allons faire un repérage pour continuer la dynamique de ce dispositif, réserver des créneaux dans les différents équipements sportifs de la ville à même de pouvoir accueillir des activités adaptées pour les différentes actions développées par la Ville et ses partenaires.

Avec Cristina Martineau, nous aurons peut-être l'opportunité d'avoir une salle d'activité qui viendrait compléter nos offres d'équipements sportifs dans la résidence Château-Gaillard.

Je reviens à la délibération. En adhérant à cet institut ReCAPPS, nous pourrions profiter de leur expérience pour valoriser ce que nous faisons déjà et favoriser la mise en réseau des différents acteurs.

Je terminerai par une formule qui vous parlera sûrement : le sport se pratique à un moment de sa vie mais l'activité physique se pratique tout au long de sa vie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je soumetts donc le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 - AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHÔNE POUR L'ANNÉE 2021 - M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES COLLÉGIENS ET LYCÉENS (FICL) - COLLÈGE DU TONKIN - M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPE JEAN BART, ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES DE FRANCE DE VILLEURBANNE - M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

M. Antoine PELCE.- Je ne prends pas part au vote.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

33 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES – Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

34 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP – Mme Aurore GORRIQUER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

M. Julien RAVELLO.- Je vais juste me déporter aussi pour le vote.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) –

35 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « FONCTION SOCIALE ET ÉDUCATIVE DU SPORT » AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur Ali Mohamed Ahamada, souhaitez-vous dire un mot avant l'intervention ?

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Non, j'attends la question.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe Communistes et Républicains et le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, une intervention conjointe réalisée par Mme Antoinette Butet.

Mme Antoinette BUTET.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous voudrions ici rendre hommage à un camarade qui nous a quittés voici quelques jours à l'âge de 109 ans. Il s'agit de Robert Marchand qui était un sportif d'exception, plusieurs fois médaillé, qui refusait d'être considéré comme un champion et souhaitait simplement être un modèle. Il avait coutume de dire : « Si je suis capable de le faire, d'autres peuvent le faire aussi. »

Avec plus de 95 ans de cyclisme au compteur, il nous a montré que le sport est un virus qui s'attrape jeune. Nous nous servons de cet exemple pour dire à quel point la pratique d'une activité physique et sportive est essentielle. Nul besoin de développer les bienfaits sur le plan physique et moral de toute pratique sportive. On l'a bien vu avec le confinement.

C'est aussi la dimension sociale du sport qui nous importe. En la matière, notre municipalité a toujours veillé à donner du sens à ses politiques sportives, à valoriser la pratique sportive de toutes et tous et à identifier celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Voici quelques années, le constat avait été fait par le service des sports que les femmes représentaient moins d'un tiers des licenciés en moyenne et qu'elles étaient presque absentes des pratiques sportives dans les quartiers prioritaires. En conséquence, la Ville a développé des actions pour lutter contre ce phénomène.

La délibération d'aujourd'hui cible particulièrement les jeunes. On sait que c'est le public qui a le plus souffert de la privation des activités physiques et sportives ces 13 derniers mois. Les actions portées par ces associations vont dans le sens de la mixité, de la lutte contre la discrimination et aussi de la continuité en offrant aux jeunes la possibilité d'avoir une activité hors calendrier scolaire. Ces actions permettent de rompre avec l'isolement en créant un cadre structurant, elles supposent de respecter les règles nécessaires à toute activité collective en général et à la discipline sportive en particulier.

Outre le contexte sanitaire, d'autres événements peuvent venir bouleverser les équilibres. Les équipements sportifs en accès libre comme les skateparks, les terrains de basket et les parcours de santé permettent au public, notamment aux jeunes, de venir spontanément se défouler. Lorsqu'ils sont rendus inaccessibles, il est essentiel de pouvoir compenser le vide ainsi créé en proposant des programmes dédiés. Les longues périodes de restriction sanitaire devraient normalement bientôt être derrière nous. Aujourd'hui, la situation nous impose de redynamiser les pratiques sportives. Nous avons appris que certaines associations aux Buers, par exemple, peinent aujourd'hui à recruter des coaches pour animer les activités à destination des jeunes.

On mesure donc toute l'importance des actions comme celles qui sont financées dans cette délibération et on espère que des programmes de ce type pourront être mis en place pour répondre à ce besoin grandissant de pratiques sportives et de vie en société.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Butet. Est-ce que M. Ali Mohamed Ahamada souhaite intervenir ?

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Juste pour la deuxième partie de l'intervention, pour dire que quand nous avons décidé le label « Sport engagé », cela faisait partie des critères que nous avons présentés aux clubs de se préoccuper de ce sujet. Je suis d'accord avec cela. On pourra toujours essayer d'améliorer et de pousser. Dans une ville où on avance haut et fort l'égalité entre les femmes et les hommes, oui, je ne peux qu'être d'accord avec ce qui vient d'être dit. Merci.

M. LE MAIRE.- J'en profite, Monsieur l'Adjoint en charge du sport, puisque je vois que sur la première page de la délibération il est fait état de Charpennes Tonkin Tigers Rugby, et puisque nous les avons rencontrés avec de nombreux adjoints et adjointes samedi, pour noter la qualité de l'engagement de cette association sur le quartier. Je crois qu'ils ont commencé à 6 à faire du rugby sur l'herbe du parc, ils sont aujourd'hui plus de 50. Ils ont installé un composteur. Ils mêlent culture et rugby pour leurs adhérents, et leur président, qui est certes né à Manchester mais qui vit au Tonkin maintenant depuis plusieurs années, me semble être un exemple d'engagement associatif pour notre ville.

Je me permets juste de le glisser en incise parce que je sais que les services et vous-même aurez des relations avec eux.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AU DROIT POUR L'ANNÉE 2021 – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

38 – INDEMNITÉS DE REPRÉSENTATION – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

39 – APPROBATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SEM (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE) PATRIMOINE DU GRAND LYON – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Mme Agnès Thouvenot me fait part du fait qu'elle se déporte de par l'actionnariat, ainsi que deux autres personnes. Je laisse les services en prendre note. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) –

40 – INSCRIPTION DE LA VILLE AU LABEL NATIONAL VILLE INTERNET ET ADHÉSION À L'ASSOCIATION – M. Gaëtan CONSTANT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur Gaëtan Constant, souhaitez-vous dire un mot ?

M. Gaëtan CONSTANT.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération va dans le sens du développement stratégique numérique qui est pris depuis plusieurs années par la Ville. Nous souhaitons engager la transformation numérique à travers un schéma directeur de transformation numérique au sein de ma délégation et de la création de cette nouvelle délégation pour ce mandat. C'est donc dans ce sens que je vous propose l'adhésion à cette association.

Cette association va dans le sens de certains objectifs que nous nous donnons, notamment en termes d'inclusion numérique pour toutes et tous, en termes de confiance numérique entre à la fois la collectivité, les outils que nous développons et les citoyennes

et citoyens auxquels nous proposons ces différents outils. Elle nous permet aussi d'avoir des engagements sur la question de la sobriété numérique pour tous nos outils et d'avoir des ambitions en termes de service public numérique et de qualité de celui-ci.

Au-delà de l'adhésion à cette association, c'est aussi l'adhésion à un label. Pour ceux qui connaissent les Villages Fleuris de France, je vous propose également ce label qui cette fois-ci ne décerne pas des petites fleurs à mettre à l'entrée du village mais des @ qui permettent de valoriser un internet local et citoyen. Et donc, je vous propose aussi d'être ambitieux pour ce label et de, pourquoi pas, nous porter candidat à l'organisation d'un des séminaires de ce label dans les prochaines années.

Voilà pour le petit propos.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme Sabrina BENHAIM.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous saluons cette délibération qui donne enfin plus de visibilité au numérique sur Villeurbanne. Il est vrai qu'avec la signature en septembre 2020 d'une soixantaine d'élus de gauche, incluant Villeurbanne, appelant à organiser un moratoire sur le déploiement de la 5G, contestant l'utilité réelle de la 5G, nous avons craint une volonté de sobriété numérique forte et, d'une certaine façon, le refus du progrès technologique sur Villeurbanne.

S'il est clair qu'il faut savoir prendre en compte tous les paramètres de l'équation environnementaux, économiques ou sociaux, le message envoyé alors sur le sujet du numérique n'était pas des plus réjouissants. La réalité terrain vient finalement contredire les réticences.

Comme l'a mentionné M. Frioux, voici quelques jours, en date du 26 mai, d'après *Lyon Capitale* qui se base sur un état des lieux de la 5G en France réalisé par Lemon.fr et Flash, Villeurbanne se retrouve être la ville la plus équipée en France en antennes 5G avec 103 antennes déployées, soit 0,68 antenne pour 1 000 Villeurbannais.

Pour autant, il nous semble que cette délibération va dans le bon sens et envoie un message qui tend à dissiper nos doutes sur la volonté de ce nouvel exécutif en matière de numérique. Le fait d'adhérer à l'association Ville Internet et de s'inscrire au label « Territoires, villes et villages internet » nous permettra d'évaluer et d'améliorer notre action numérique qui a déjà beaucoup évolué. On peut dire que la crise sanitaire nous aura poussés à redoubler d'ingéniosité pour y faire face car c'est bien à cause ou grâce à la crise que les collectivités, comme le privé d'ailleurs, ont mis un coup d'accélérateur pour s'ouvrir à de nouveaux modes de travail et durablement modifier les habitudes numériques.

En parallèle de cette adhésion, et dans le même ordre d'idée, Villeurbanne a participé en 2021 à la seconde édition du baromètre de la maturité numérique des métropoles, agglomérations et grandes villes françaises, réalisée par Ernst&Young et France Urbaine, une initiative intéressante sur laquelle, Monsieur l'Adjoint, si vous le permettez, nous souhaiterions avoir plus d'informations une fois la restitution effectuée, car elle illustre la bonne volonté de notre commune à s'évaluer et évoluer.

Ce baromètre qui a porté son étude auprès de 34 collectivités adhérentes de France

Urbaine démontre des évolutions fortes sur des sujets tels que l'administration numérique ou la cybersécurité, mais il dénote aussi un manque de maturité des collectivités au niveau des thèmes tels que la stratégie numérique, le territoire serviciel ou encore l'inclusion numérique. Or, si la stratégie numérique dépend aussi du niveau métropolitain, il est de notre devoir de réduire au maximum la fracture numérique malheureusement encore trop présente dans certains quartiers. Ce sujet est d'autant plus d'actualité que la Métropole de Lyon va intensifier son action autour de l'inclusion numérique en s'inscrivant dans la dynamique de relance insufflée par l'État, et notamment le déploiement de 4 000 conseillers numériques.

Nous espérons que Villeurbanne saura se montrer leader et innovante sur ce sujet transverse qui est au cœur dans notre société et que nous continuerons à voir des délibérations comme celle-ci qui nous permettront de développer, de soutenir et d'accélérer notre action numérique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Constant ?

M. Gaëtan CONSTANT.- Merci pour ce soutien à la délibération. Je vous rassure tout de suite, nous sommes toujours collectivement dans cette majorité opposés au déploiement de la 5G, et ne mélangeons pas tout quant à la comparaison des faits. Nous souhaitons politiquement avoir un numérique qui soit un outil au service des citoyennes et des citoyens. Nous voulons un numérique responsable, un numérique qui nous permette d'inclure la majorité des habitantes et habitants de Villeurbanne, et pas un numérique qui soit à marche forcée, qui soit la promotion d'un monde qui serait désagréable écologiquement.

C'est pourquoi on ne mettra pas dans le même panier à la fois la 5G et cette délibération sur l'adhésion à Ville Internet.

Quant à la question de l'inclusion numérique et de la lutte contre la fracture numérique, également, les choses sont lancées avec un réseau d'acteurs sur le territoire, notamment la réponse au plan de relance du gouvernement sur les médiateurs numériques qui seront recrutés dans les prochains mois sur notre territoire.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Constant.

Je me demandais quel serait l'angle d'attaque sur cette intervention de votre part mais j'ai compris, vous aurez lu, je l'espère en tout cas, l'interview que j'ai accordée au *Progrès* sur cette question, j'espère que vous aurez été rassurés, également rassurés sur le fait que je ne me laisserai pas caricaturer avec un chapeau pointu et une barbe blanche comme l'a fait le président de la République, ce qui ne me semble pas très utile pour continuer le débat sur la question de la lutte contre la fracture numérique, sur la question de la couverture d'un certain nombre de zones blanches, et surtout le fait que nous, collectivité, avons de l'ambition en matière de transition numérique mais que nous souhaitons être à la manœuvre sur un certain nombre d'évolutions et que nous ne souhaitons pas nous laisser imposer par des intérêts commerciaux.

Je le redis ici puisque Clément Charlieu, qui n'est pas dans votre groupe, ce n'est pas du tout un lien que je fais avec lui, mais sur les réseaux sociaux, a pensé qu'il allait me heurter en disant qu'on avait l'impression d'entendre François Mitterrand qui parlait des

forces de l'argent. Il ne se rend pas compte du plaisir qu'il m'a fait par ce post sur Facebook aujourd'hui.

Oui, je crois que le politique aujourd'hui a une part de responsabilité dans le rythme d'un certain nombre de développements, et c'est tout simplement la place que nous souhaitons prendre sans nous poser en juge et partie sur la question de savoir si une technologie est bonne ou mauvaise. Simplement, nous voulons que le débat public ait lieu. Nous regrettons qu'il n'ait pas eu lieu sur la 5G, nous espérons qu'il aura lieu sur plein d'autres sujets pour lutter contre la fracture numérique et pour engager notre vie dans la modernité.

En tout cas, merci d'avoir noté dans votre intervention, Madame Benhaim, que vous nous faisiez confiance pour nous engager dans cette direction. En tout cas, c'est ce que je retiendrai de votre intervention.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- C'était le dernier rapport, je vous ai déjà donné la date du prochain Conseil municipal qui se tiendra le 5 juillet, le lieu restant à préciser au regard des conditions sanitaires pour nous permettre d'accueillir le public.

Merci à chacune et à chacun d'entre vous pour la qualité des débats. Merci de nouveau aux services de la Ville qui, une fois de plus, ont dû trouver une autre implantation pour nous permettre de tenir ce Conseil. Je crois que maintenant ils ont toutes les modalités, avec public, sans public, en semi-présentiel, mais je sais que pour eux ce n'est pas facile tous les jours. En votre nom, je les remercie pour la qualité de l'organisation de ce Conseil municipal.

Bonne soirée à chacune et à chacun. Merci à celles et ceux qui nous ont suivis sur Internet.

(La séance est levée à 19 heures 14.)